



Quartet © Pierre Duclos



Trio Moira © Pierre Duclos



Trio Arelia © Pierre Duclos

## 35<sup>e</sup> concours Musiques d'Ensemble



Trio Zarathoustra © Pierre Duclos



Duo Gray-Magomedova © Pierre Duclos



Duo Manon Lamaison & Mickaël Lipari-Mare © Pierre Duclos



Trio Callas © Pierre Duclos

*Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves  
de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre*

# Assurance des instruments et activités du musicien



disponibilité - écoute - confiance



## Rentrée 2022

Rendez-vous sur

[www.monceaupassion.fr](http://www.monceaupassion.fr)

Souscrivez en ligne notre offre réservée aux adhérents APEC  
et obtenez directement votre attestation



## Bénéficiez également d'avantages exclusifs pour vos autres contrats d'assurance !

Renseignez-vous vite au **02 54 73 86 40**  
en indiquant le code **MonceauApec22**

[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)



Les contrats d'assurance proposés par l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique sont des produits créés et gérés par la société Monceau Générale Assurances.  
Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.  
Siège social : 95, rue d'Amsterdam 75008 Paris - Monceau Générale Assurances, Société anonyme au capital de 30 000 000 euros  
Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau Assurances, RCS Blois 414 086 355  
Siège Social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe, 41100 Vendôme - [www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)

La FNAPEC y était	4
Une fédération, pour quoi faire ?	6
Musiques d'Ensemble, 34 <sup>ème</sup> et 35 <sup>ème</sup> éditions	8
Assemblée Générale de la FNAPEC	10
Monceau Assurances	12
Conservatoires de France	14
Fondation Véronique Daverio	16
AnPad en Avignon	17
Académie des Beaux-Arts	18
ProQuartet	19
Les Cordes en ballade	20
Veseli Cherevycky/Ukraine - Les joyeux petits souliers	22
Le RMNH	23
L'orchestre français des jeunes	26
Nomad Play	28
La licence numérique école de musique/SEAM	29
Muz' 2022/16 <sup>ème</sup> édition	30
Le conservatoire Maurice Ravel	32
Carrelage/percussions faites maison	33
Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille	34
<b>FNAPEC INFOS</b>	
Pourquoi adhérer ?	36
FNAPEC Contacts	37
FNAPEC Services	38

## Liste des annonceurs :

Monceau Générale Assurances p.2 / Paul Beuscher p.5 /  
Michel Maillard p.6, 24 et 29 / Woodbrass p.7 / SEAM p.11  
/ Didier Jeunesse p.13 et 33 / Pro Quartet p.19 /  
MVM Editions p.24 / Spedidam p.25 / Lettre du Musicien  
p.31 / Zic Ethic p.33 / Buffet Crampon p.35 / Musicora p.39  
/ Nomad Play P. 40.

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.  
La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements  
pour leur fidèle soutien.

## Photos de couverture : Pierre Duclos

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé  
à la rédaction de ce numéro.

L'année 2021 a marqué un tournant dans notre histoire collective, et restera dans toutes les mémoires comme l'année où l'insécurité, l'incertitude et l'instabilité du monde se sont invités de force dans notre quotidien. Encore plus dans celui de tous les enfants et jeunes adultes amateurs de musique, de danse et de théâtre qui se sont subitement retrouvés privés de la pratique de leur art, frustrés de l'absence de ce lien social qu'ils ont tissé depuis de nombreuses années avec leurs classes, leurs orchestres ou ensembles, avec leurs professeurs et camarades.



Cependant, entre confinements, mesures de distanciation sociale, consignes gouvernementales et décrets successifs donnant les directives aux conservatoires, le bureau de la FNAPEC a tout de même réussi à faire vivre notre fédération et à maintenir la plupart de nos activités.

La patience fut nécessaire mais nous avons réussi nous aussi à nous transformer pour nous adapter et persévérer. Ballotés au gré des consignes, mesures, décrets, le téléphone est devenu un outil essentiel pour pallier l'éloignement pour l'ensemble de nos adhérents et des associations de parents des conservatoires et écoles de musique de l'ensemble du territoire français adhérentes et non adhérentes.

Répondre à toutes les demandes d'information et d'appui et apporter réassurance et éclairages dans ce grand moment d'incertitude fut le quotidien de votre présidente peu entraînée à ce nouveau rôle. Une de nos fiertés a été de se mettre à la disposition de toutes les associations de parents d'élèves de conservatoire adhérentes et non adhérentes. Et pourtant, malgré la fatigue procurée par les longues discussions téléphoniques, j'avoue avoir apprécié toute la richesse de ces échanges. Cette période difficile a été l'occasion de renforcer les liens avec les différentes associations, de leur insuffler courage et patience, de défendre la position de la FNAPEC peu encline à signer pétition sur pétition, de les convaincre, de comprendre les positions des collectivités locales qui, partisans du risque zéro, préféraient swinguer entre fermeture et réouverture des portes pour les seuls élèves malgré tous les inconvénients relevés pour les élèves.

Nous savons que, quand des temps troublés s'approchent à l'horizon, la pratique d'une activité artistique est d'autant plus salvatrice pour nos enfants. Vous découvrirez dans nos pages le formidable témoignage de l'école des *Joyeux Petits Souliers* en Ukraine.

Si adhérents ou non, nous étions capables de nous donner la main, pour former une grande chaîne de solidarité, l'enseignement musical tout comme l'enseignement de la danse et de l'art dramatique auraient un fervent défenseur, et serait peut-être moins à la merci des idées nouvelles de nos dirigeants qui évaluent davantage le coût des études musicales que leurs bienfaits pour la jeunesse. Alors persévérons tous ensemble à défendre la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique à tous les niveaux, des plus petites villes et écoles de musique aux plus grands conservatoires. Plus que jamais nos enfants, nos nations ont besoin de pratiquer et faire vivre ces arts sans frontières où quelle que soit notre nationalité, notre langue ou notre pays, nous nous reconnaissons mutuellement et retrouvons les mêmes émotions à travers ces modes d'expression universels. Je voudrais finir ces quelques mots par une citation de Beethoven qui disait « *Mon domaine c'est l'art, quand le vent se lève, mon âme tourbillonne* ».

Martine MABBOUX

**Siège social de la FNAPEC :** 106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Allo FNAPEC 06 83 51 83 11 • 01 42 82 00 19

présidence@fnapec.fr

**Responsable de la publication :** Martine Mabboux

**Contact publicité :** Martine Mabboux

**Création graphique :** VB Design – 06 68 35 22 63

**Imprimerie :** Imprimerie IROPA - 550 rue du Pré de la Roquette 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Dépôt légal n°2346 – 3<sup>e</sup> trimestre 2022 – ISSN : 0755-1193



Cette revue vous est remise par :

# LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



Conseils d'administration et assemblée générale de la **Mutuelle des Musiciens**



orchestre français des jeunes

Présence de la FNAPEC aux conseils d'administration de l'**orchestre français des jeunes**  
La FNAPEC est membre du conseil d'administration de cet orchestre depuis sa création.

La FNAPEC était présente à **Musicora** à la Seine Musicale en novembre 2021

Journée de travail en visio conférence avec la **DGCA**  
Plusieurs rencontres avec les Apec et nombreux échanges téléphoniques tout au long de l'année



La Fnapec est administratrice du **R.N.M.H** depuis sa création

RENCONTRES AVEC LES APEC EN REGION . Rencontres des présidents d'unions régionales avec les associations de parents, les directeurs de conservatoires et les diverses collectivités.



Journée de travail sur les questions actuelles de l'enseignement artistique

Dans chaque région, les présidents d'unions régionales ont représenté leur Fédération dans de si nombreuses réunions que nous ne pouvons toutes les citer. Un grand merci pour leur disponibilité.

**A VENIR**

L'assemblée générale aura lieu le **8 octobre 2022** à Paris

La FNAPEC participera à la **nuît des conservatoire en janvier 2023**

et communiquera à ses adhérents les dates de cet événement national

Le Concours de **Musiques d'ensemble** aura lieu le **22 et 23 avril 2023** au CRR 14 rue de Madrid à Paris :  
Les dossiers d'inscription seront disponibles dès le mois de novembre sur le site de la FNAPEC

L'**OFJ** fêtera ses **40 ans** le **11 décembre 2022**

**Du curieux  
au virtuose,  
tous les musiciens  
s'y accordent.**

**1000 m<sup>2</sup>  
d'instruments de musique  
et de librairie musicale.**

Achetez en ligne sur  
[paul-beuscher.com](http://paul-beuscher.com)

**PAUL  
BEUSCHER**



*Fédération  
Nationale  
des Associations  
de Parents d'Élèves  
de Conservatoires  
et écoles de musique,  
de danse et de théâtre*

## Une fédération, pour quoi faire ?

**Deux buts essentiels inscrits dans sa constitution de 1956.**

- Coordonner les efforts des associations locales de parents d'élèves en vue de rechercher et d'étudier toutes les améliorations dans l'intérêt des élèves.
- Agir avec les ministères concernés, les conseils départementaux et régionaux, les municipalités et les diverses collectivités pour tout ce qui peut contribuer au progrès et au développement des études musicales, chorégraphiques et théâtrales

## Une fédération, quel équipage ?

- Une équipe de bénévoles : les présidents d'Unions Régionales désignés démocratiquement par les associations locales parmi leurs membres. Ces présidents d'Unions Régionales élisant parmi eux des membres plus disponibles ou plus bénévoles pour assurer présidence, trésorerie et secrétariat. C'est vous dire toute l'importance que vous devez attacher à votre Union Régionale et à la désignation de son président.

**En définitive la fédération sera ce que vous avez voulu en faire.**

## Une fédération, quelles missions ?

- Organiser échanges et dialogues entre parents d'origines différentes, venant d'établissements divers (CRR, CRD, écoles de musique municipales ou associatives). Cette diversité, cette richesse permettent le partage d'expériences, l'émergence de propositions constructives d'amélioration de l'enseignement et la préparation de leur mise en place.

- Informer largement les parents. C'est le rôle des réunions d'information que nous reprendrons dès que possible (ah la pandémie !), c'est le rôle de la revue annuelle, c'est le rôle des messages d'information, c'est le rôle du Allo FNAPEC toujours disponible, à l'écoute de tous.
- Assurer une présence constante même en visioconférence, auprès des ministères de tutelle et des divers organismes nationaux.
- Participer aux colloques et commissions concernant l'enseignement spécialisé et ses activités annexes.
- Organiser ou participer à l'organisation de manifestations pour la promotion de la musique, de la danse et du théâtre.

### En conclusion,

Pour construire l'avenir de nos conservatoires, comme toujours, la Fnapec, notre fédération a un rôle déterminant à jouer. Nous devons nous mobiliser. Nous avons constaté que la pandémie et tous les décrets qui ont voulu la gérer, ont totalement oublié les conservatoires comme lieu d'enseignement.

Les conservatoires ont dû obéir, fermer, rouvrir pour certains élèves, négliger les autres. Les pouvoirs publics n'ont pas imaginé un instant les frustrations pour les élèves musiciens, danseurs ou élèves d'art dramatique. Les deux dernières années scolaires ont été source d'inégalité, de découragement, de diminution de postes d'enseignement.

Pour aider les conservatoires à « repartir » après une période particulièrement difficile due à la pandémie, nous, parents d'élèves membres d'Apec donc de la FNAPEC, électeurs de demain, faisons avancer nos propositions, en particulier pour que les conservatoires soient reconnus comme de véritables lieux d'enseignement. •

**La FNAPEC a un rôle déterminant à jouer.  
La FNAPEC c'est vous, c'est elle, c'est lui,  
c'est nous tous.**

*Venez découvrir nos cuvées !*

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE

Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

MM

CHAMPAGNE

MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

**AVEC WOODBRASS, SUBLIMEZ  
L'ARTISTE QUI EST EN EUX.**



**Sur Woodbrass.com, accédez à un choix immense en instruments de musique, équipement audio et partitions.**

**woodbrass** 

**Rendez-vous en ligne ou dans nos Woodbrass Stores :  
176-182 et 184 avenue Jean Jaurès 75019 Paris**

**Livraison gratuite dès 49€ – Paiement en 3x sans frais – Conseils : 02 61 88 01 40**

# 34<sup>E</sup> CONCOURS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE

Samedi et dimanche 22 et 23 octobre 2021

Persévérer, c'était bien le maître mot de cette 34<sup>ème</sup> édition du Concours de Musiques d'Ensemble qui s'est déroulé en octobre 2021. La reprise du concours a été empreinte de solidarité, de fraternité et de bienveillance. A l'image de ce que nous devons tous, associations, parents d'élèves, corps professoral des conservatoires et écoles propager afin d'encourager et soutenir tous ces jeunes à persévérer.

Pour la beauté de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

La 34<sup>ème</sup> édition du concours européen de musique de chambre Musiques d'Ensemble devait avoir lieu au mois de Mars 2020. Victime de la pandémie et des incontournables mesures gouvernementales, un premier « décret » reporte la manifestation d'un an, de mars 2020 à avril 2021; puis finalement, étant donné la situation sanitaire de l'époque, un nouveau report affecte candidats et organisateurs, au mois d'octobre 2021.

Sur le qui-vive jusqu'au dernier moment pour nous assurer qu'aucune reprise de la pandémie n'empêcherait les participants de nous rejoindre enfin, et la manifestation de bien avoir lieu, c'est avec une émotion palpable que les organisateurs bénévoles du concours ont vu s'ouvrir les portes du C.R.R, ce samedi 22 octobre, un peu incrédules aussi, et autant hésitants et balbutiants que l'ensemble des participants, voire même les membres de notre cher jury.

Imaginons un instant ce que ces reports du concours Musiques d'Ensemble comme de nombreuses autres manifestations et concours, des concours annulés puisqu'en fin de compte une année entière a été mise entre parenthèses, ont pu représenter pour tous ces jeunes artistes, jeunes professionnels qui savent tant combien les premières années de leurs carrières comptent pour assurer à terme leur notoriété et leur subsistance...

Dans le calme et la sérénité, chacun reprend son poste, heureux de retrouver toute l'équipe et d'accomplir les différentes tâches, conscient de l'importance de ce concours pour les jeunes candidats et soucieux de son bon déroulement.

30 groupes sont candidats et le hall du CRR ressemble à une fourmilière. Pass sanitaires à vérifier, gel obligatoire pour tous, candidats et bénévoles se soumettent gentiment sans impatience, aux demandes des appariteurs du conservatoire, gardiens du temple, mis à la disposition du concours par la Ville de Paris, contre rémunération bien entendu. Le poids de l'habitude rassure toute l'équipe organisatrice et le jury. Dans ces vastes locaux où chacun a ses habitudes, nous nous sentons rassurés à l'abri des salles du CRR de Paris.

Les groupes ont perdu l'habitude de jouer sur scène et nous montrent leur émotion. Les ensembles ont aussi clairement manqué de répétitions en présentiel et le trac et l'anxiété ne s'en font que plus sentir. L'ambiance de concours les surprend et leur fait mesurer combien le confinement a eu en définitive plus de conséquences sur leurs capacités qu'imaginé. Cependant, sous la supervision du jury de grande qualité, lui aussi bénévole, enchanté de pouvoir enfin auditionner les candidats, le concours se déroule comme prévu et tout le monde reprend ses marques, pour cette « nouvelle » première fois.

Solidarité et fraternité marquent l'ambiance de ce concours. Aucun signe

de compétition, comme si chacun de ces jeunes musiciens savourait à la fois le défi de se confronter à nouveau à un jury, à une scène, à une comparaison et savait combien tous étaient devant les mêmes défis.

Pour cause de mesures sanitaires, impossible d'organiser un cocktail pour clore ces deux journées de travail et récompenser tous les participants. Les membres du jury en profitent alors pour rencontrer longuement chacun des groupes et leur donner un retour très précis sur leurs prestations.

Encore une marque précieuse de la fraternité, la bienveillance et la solidarité qui ont particulièrement connoté cette 34<sup>ème</sup> édition du concours Musiques d'Ensemble. Afin de persévérer tous ensemble sur le chemin de l'art et le lancement de la carrière de tous ces jeunes musiciens professionnels que le COVID a privé d'expression et de la liberté d'exister avec leur art. •

## Jury de la 34<sup>ème</sup> édition du concours

### Musiques d'Ensemble :

• Président, Frederic Daverio :

Accordéoniste et compositeur

Entouré de,

• Charlotte Bartissol :

Violoniste, directrice Proquartet

• Violaine Dufes : Hautboïste, directrice artistique du concert impromptu

• Marcos Fraga : Flûtiste, directeur du conservatoire de Limonest

• Jean Yves Chevalier :

Saxophoniste, professeur au CRR d'Angers.

• Christophe Oudin : Violoncelliste, professeur au conservatoire de St Maur

## Lauréats de la 34<sup>ème</sup> édition du concours Musiques d'Ensemble :

Lors du concours le jury présidé par Frédéric DAVERIO a attribué les bourses comme suit:

• Bourse offerte par Monceau assurances et la mutuelle d'assurance des musiciens : 5000€ Attribuée au Trio PANTOUM

Bourse offerte par l'académie des Beaux Arts : 3000€ attribuée au DUO JALEF

• Bourse offerte par champagne Mailliard : 2000€ attribuée au DUO JAKOB

• Bourse offerte par Madame NGUYEN THIEN DAO : 2000€ attribuée au Duo MFA

• Bourse offerte par DURANTON CONSULTANTS : 1500€ attribuée à l'ensemble l'Ilot BRASS

• Bourse des partenaires : Les amis de Vaison la Romaine, Corelli, Savarez, Apec Cambrai, Apec côte Basque, URAPEC Aquitaine, Apec Toulouse, Nicole Brière, anciens lauréats : 1400€ attribuée au DUO PULSATION

• Bourse du festival d'Uzerche : 700€ et une invitation pour donner un concert dans le cadre du festival d'Uzerche 2022 attribuée au DUO VEDANA

• Prix spécial Pro Quartet centre européen de musiques de chambre : un module de cours dans le cadre des formations professionnelles attribué au DUO VEDANA

• Prix spécial les Cordes en Ballade offert par le quatuor DEBUSSY : une invitation à participer à l'académie les cordes en ballades en juillet 2022. L'invitation comprend les frais pédagogiques l'hébergement, l'accès au concert et la participation à des concerts nouveaux talents , attribuée au Quatuor MIRAGES

# 35<sup>E</sup> CONCOURS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE

*Et Musiques d'Ensemble reprit son rythme les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022*

Nous aurions aimé faire de la 35<sup>ème</sup> édition Musiques d'Ensemble une grande célébration festive. En hommage à Simone du Breuil et à Jacques Taddei qui ont initié ce concours en 1987 et en hommage aux nombreux lauréats que cette manifestation a célébrés depuis 35 ans et dont nombre figurent aujourd'hui parmi les grands interprètes de la musique de chambre.

**A**u final, cette 35<sup>ème</sup> édition a été plus empreinte de l'impact de la pandémie que ne l'avait été la précédente pourtant à deux reprises reportées. S'interrogeant jusqu'au dernier moment sur la bonne tenue du concours, retrouver la vie d'avant est apparu plus difficile pour tous organisateurs et candidats. Les groupes eux-mêmes ont souligné leur manque de répétitions et d'occasions de jouer en public.

Et pourtant, que de talents découverts pendant ces deux jours, et que de fraîcheur et de simplicité parmi tous ces musiciens.

Saluons le regard exigeant et bienveillant du jury qui s'est attaché à donner à l'ensemble des groupes un retour détaillé sur leurs prestations pour continuer leur développement et leur professionnalisation. Enfin le cocktail de clôture, animé par Michel Mailliard lui-même, partenaire historique du concours, a permis de savourer un petit «comme avant».

Les moments uniques et précieux de cette édition nous redonnent l'enthousiasme de persévérer et poursuivre la mission de la FNAPEC. Défendre l'enseignement musical en France tant en terme de représentativité territoriale que d'accessibilité est une mission que le concours Musiques d'Ensemble renforce d'année en année quand nous voyons la diversité des groupes, leur fougue artistique et leur enthousiasme à se lancer dans la musique de chambre.

Ce concours ne peut se dérouler que grâce aux nombreux partenaires qui le soutiennent fidèlement. Que nos remerciements les plus sincères s'envolent vers eux à travers ces pages, notamment à L'Assurance des musiciens et des métiers de la musique, L'Académie des Beaux-Arts, Champagne Michel Mailliard, Woodbrass, ProQuartet – Centre européen de musique de chambre, Cordes en Ballade, la fondation Véronique Daverio, et tant d'autres encore...•

## Jury de la 35<sup>ème</sup> édition du concours Musiques d'Ensemble :

- Président, Xavier Gagnepain : Violoncelliste  
Entouré de,
- Catherine Puig : Violoniste,  
directrice Orchestre Français des Jeunes
- Charlotte Bartissol : Violoniste, directrice Pro Quartet
- Frédéric Daverio : Accordéoniste et compositeur
- Léonard Ganvert - Chef d'Orchestre, violoniste

**Vifs remerciements à Pierre Duclos, photographe qui a mis son talent au service du concours ainsi qu'à notre partenaire, les champagnes Mailliard.**



Duo Arborecence © Pierre Duclos



Trio Pantoum © Pierre Duclos

## Lauréats de la 35<sup>ème</sup> édition du concours Musiques d'Ensemble :

- Bourse offerte par SMAMM – Mutuelle des musiciens – Monceau Assurances d'un montant de 5000€ attribuée au Trio MOIRA composé de Raphaël Pagnon (alto), Marie Laforge (flûte) et Léo Doumène (harpe)
- Bourse offerte par l'Académie des Beaux-Arts d'un montant de 5000€ attribuée au Trio ZARATHOUSTRA composé de Thomas Briand (violin), Elliott Leridon (violoncelle) et Théotime Gilot (piano)
- Bourse offerte par Champagne Mailliard d'un montant de 2000€ attribuée au Duo Manon Lamaison (chant) et Mickaël Lipari-mayer (piano)
- Bourse offerte par NGUYEN THIEN DAO d'un montant de 2000€ attribuée à Liv/Quartet composé de 4 clarinettes : Naama Caspo Goldstein, Lucie Cristoball Melgar, Laia Haro Catalan, et Julia Sola Cabrera
- Bourse du festival d'Uzerche d'un montant de 750€ et une invitation pour donner un concert dans le cadre du Festival d'Uzerche 2023 attribuée au Trio Aralia composé de Iris Scialom (violin), Magali Mouterde (violoncelle) et Théodore Lambert (piano)
- Bourse des partenaires d'un montant de 500€ (fondation Véronique Daverio et Anciens Lauréats) attribuée au Duo Gray – Magamedova composé de Johannes Gray (violoncelle) et Anastasia Magamedova (piano)
- Prix spécial Pro Quartet centre européen de musiques de chambre : un module de cours dans le cadre des formations professionnelles attribué au Trio CALLAS composé de Arieta Liatsi (violin), Lucas Garcai Muramoto (violoncelle) et Bella Schutz (piano)
- Prix spécial les Cordes en Ballade offert par le quatuor DEBUSSY : non attribué

Martine MABBOUX, Présidente de la FNAPEC, le conseil d'administration et toute l'équipe de bénévoles remercient chaleureusement la Mairie de Paris pour la mise à disposition du conservatoire, ainsi que les membres du CRR qui ont apporté une aide précieuse à la préparation du concours.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAPEC

**N**ovembre 2021, date tardive pour tenir l'assemblée générale, penseront certains mais, en juin 2021, nous devons encore respecter la plupart des mesures sanitaires imposées pendant la pandémie et les responsables des associations se montraient frileux pour se réunir et encore plus pour se déplacer vers Paris. La date du 13 novembre fut donc choisie et en ce matin ensoleillé d'automne, c'est avec plaisir que ceux qui avaient osé participer à cette réunion, se retrouvèrent dans l'auditorium prêté par le groupe Monceau comme chaque année.

Assemblée calme et empreinte de gravité, les responsables des associations ayant envie d'échanger sur toutes les difficultés rencontrées pendant ces deux années d'épidémie Covid, difficultés dues en grande partie à l'impossibilité pour la plupart des associations de pénétrer dans les locaux des conservatoires, les portes étaient ouvertes uniquement pour les élèves, même les parents des plus jeunes n'entraient pas. Cette interdiction retrouvée un peu partout dans nos conservatoires, a perturbé les activités des associations qui ne pouvaient plus rencontrer les parents d'élèves avec pour résultat la baisse importante des adhésions dans toutes les associations.

Comparer leurs difficultés et les solutions apportées a plus ou moins reconforté les dirigeants présents. Constat étant fait de la gêne générée par la pandémie pour la vie associative mais en fin de matinée, bien décidés à poursuivre leur action, tous se sont retrouvés pour un repas et partager un moment d'amitié.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 13 novembre 2021 / Procès-Verbal

**Le 13 novembre 2021 à 9h30 s'est réunie sur convocation de la Présidente de la FNAPEC, les APEC adhérentes de la FNAPEC qui ont signé la feuille de présence.**

### Résolution 1

Conformément à l'article 1.3 du règlement intérieur, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne les membres des commissions suivantes, constituées pour cette Assemblée :

- **La commission des mandats est constituée de** Mme Brousse, Mme Maroteaux et M. Plontz tous présents et qui l'acceptent.
- **La commission des litiges est constituée de** Mme Bonfils, Mme Herrera, Mme Holder, M. Keuten et Mme Valette, tous présents et qui l'acceptent.
- **La commission des Bureaux de Votes est constituée en séance** avec les personnes suivantes qui se déclarent spontanément volontaires : Mme Bonfils, Mme Holder et Mme Maroteaux

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

### Résolution 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'Association et après avoir entendu la lecture du rapport moral de la Présidente, donne quitus entier et définitif et sans réserve à la Présidente et au Conseil d'Administration, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

**Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés avec 3 abstentions enregistrées.**

### Résolution 3

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans les conditions de validité prévues par la loi et les statuts de l'Association et après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration, donne quitus entier et définitif et sans réserve à la Présidente et au Conseil d'Administration, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

**Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés avec 3 abstentions enregistrées.**

### Résolution 4

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport sur les comptes clos le 31/12/2020 approuve la gestion au cours de l'exercice et donne quitus à la Trésorière.

**Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés avec 3 abstentions enregistrées.**

### Résolution 5

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2021.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

### Résolution 6

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2020 de la fédération, qui s'élève à 6 967 €, au compte « report à nouveau ».

**Cette résolution est approuvée à la majorité des présents et représentés avec 3 abstentions enregistrées.**

### Résolution 7

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les membres de la Commission Fédérale d'Arbitrage ainsi constituée pour l'année 2021 et jusqu' à la prochaine AG de notre association :

**Au titre des Présidents d'APEC :** • M. Keuten (Vire), • M. Plontz (Ville d'Avray), • M. Tordeu (Toulouse), • Suppléante : Mme Emerit (Brive)

**Au titre des Présidents d'UR :** • Mme Mabboux (Rhône-Alpes), • Mme Maroteaux (Aquitaine), • Suppléante : Mme Valette (Languedoc-Roussillon)

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

### Résolution 8

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt ou de publicité légale.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.**

Ont signé, ensemble, le présent Procès-verbal dressé le 13 novembre 2021.

La Présidente  
Martine Mabboux



La Secrétaire  
Yannick Bonfils





La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011, 25 août 2016 et 30 Août 2021).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 5 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :  
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ La **PROPOSITION de LICENCES contractuelles** d'utilisation limitée de la **PHOTOCOPIE** de musique imprimée sous certaines conditions :
  - aux conservatoires ou écoles de musique
  - aux fanfares, batteries fanfares, orchestres d'harmonie
  - aux chorales ou ensembles vocaux→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ Le **CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :  
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ❹ Une **AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique notamment :  
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr).
- ❺ La **PROPOSITION d'une nouvelle LICENCE contractuelle pour l'utilisation NUMERIQUE** d'extraits de musique imprimée sous certaines conditions aux écoles et conservatoires de musique  
→ Demandez ou téléchargez la **convention**.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :**

31, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : [seam@seamfrance.fr](mailto:seam@seamfrance.fr) / Site Internet : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr)

# ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Votre fédération, la FNAPEC propose aux associations adhérentes, une assurance responsabilité civile groupe contractée auprès du groupe MONCEAU

## Petit rappel

L'article 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 définit l'association comme une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Les associations de parents d'élèves déclarées sont donc considérées comme des personnes morales et leur responsabilité peut être mise en cause tant sur le plan civil que pénal.

Certains dirigeants d'associations ne sont pas convaincus de l'utilité d'assurer leur association. Pourtant l'association peut se retrouver impliquée et responsable de dommages causés à des personnes physiques ou des biens du fait d'une faute qui lui incombe ou de défaut d'exécution d'un contrat avec par exemple des conditions de sécurité inadéquates.

Toute association est donc considérée comme une personne morale, c'est-à-dire qu'elle a une matérialisation juridique. A ce titre, elle a des droits et des obligations, elle peut donc être poursuivie pour avoir commis une infraction à la loi, il s'agit de sa responsabilité pénale. Elle doit également réparer les dommages qu'elle peut infliger à un tiers lors des activités qu'elle organise. Si le dommage est causé par du matériel lui appartenant, alors sa responsabilité civile est engagée, notamment lorsque les 3 éléments suivants sont constatés :

- la faute de l'association,
- l'existence d'un dommage et
- le lien de causalité entre la faute de l'association et le préjudice subi par la victime.

Contactez-nous afin de souscrire l'assurance de votre association et ainsi vous pourrez organiser activités de groupe, manifestations, déplacements ou représentations en toute sérénité ! •

**Assurer une association, c'est se prémunir de ces risques.**

**Monceau Générale Assurance (MGA)** propose une couverture spécialement adaptée à vos instruments en France comme à l'étranger que vous soyez musicien professionnel ou amateur, élève de conservatoire, d'école de musique ou d'APEC (Association des Parents d'Élèves des Conservatoires). Nous couvrons les dommages qui pourraient être causés à vos instruments de musique, les matériels de son, les partitions et supports d'information 24 h sur 24 comme l'incendie, le vol, les détériorations pendant leur transport, les bris résultats de chute, chocs, impact à votre domicile ou en cours de déplacement en tous lieux. Enfin, Monceau Assurances, véritable partenaire des musiciens, vous accompagne pour la protection de vos biens et vos proches en vous faisant bénéficier de nos meilleures offres d'assurance

**N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 54 73 86 40 ou par mail à [animationcommerciale@monceauassurances.com](mailto:animationcommerciale@monceauassurances.com)**



[www.monceaupassion.com](http://www.monceaupassion.com)

Nouveau : Adhésion immédiate en ligne  
Tarif préférentiel pour les parents adhérents  
des associations de parents d'élèves affiliés à la FNAPEC

**Conditions inchangées**  
**Les bordereaux papier sont supprimés**

**Musiciens**, en collaboration avec l'association « Assurance des musiciens et des métiers de la musique », Monceau Assurances a conçu une offre qui vous est spécialement dédiée. **Consultez le site de Monceau et cliquez sur : J'adhère pour la première fois**

Attention, parents, pour bénéficier des tarifs et conditions de l'assurance, n'oubliez pas de régler votre cotisation pour l'année scolaire à votre association affiliée à la FNAPEC.

## Extrait des tarifs

### Prime TTC

Valeur assurée	Prime	Valeur assurée	Prime
de 5 001 à 6 000 €	105 €	de 10 001 à 11 000 €	149 €
de 6 001 à 7 000 €	115 €	de 11 001 à 12 000 €	156 €
de 7 001 à 8 000 €	124 €	de 12 001 à 13 000 €	163 €
de 8 001 à 9 000 €	133 €	de 13 001 à 14 000 €	169 €
de 9 001 à 10 000 €	141 €	de 14 001 à 15 000 €	175 €

Pour une valeur totale assurée supérieure à 15 000 €  
**Consulter**  
**Monceau Générale Assurances**

# Monsieur BACH

RACONTÉ PAR :

Elsa Lepoivre de la Comédie-Française

TEXTE : Nathalie Soussana

ILLUSTRATIONS : Johann G. Louis



Ill. - Johann G. Louis

Un récit intimiste, des aquarelles tendres et joyeuses, pour découvrir la vie et la musique d'un des maîtres du baroque !



DANS LA MÊME COLLECTION



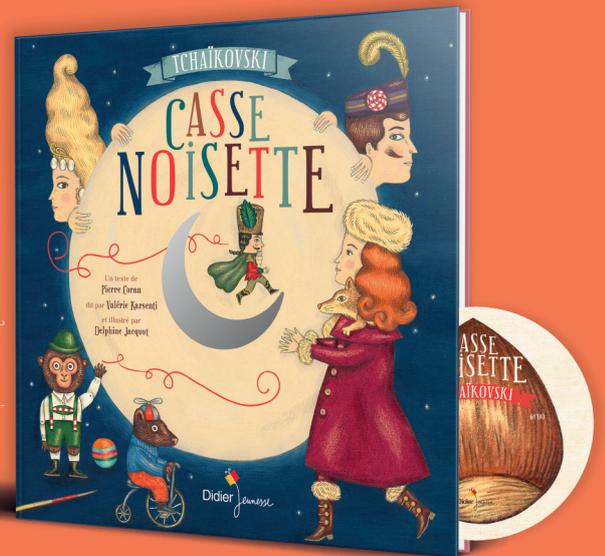
# CASSE NOISETTE

RACONTÉ PAR :

Valérie Karsenti

TEXTE : Pierre Coran

ILLUSTRATIONS : Delphine Jacquot

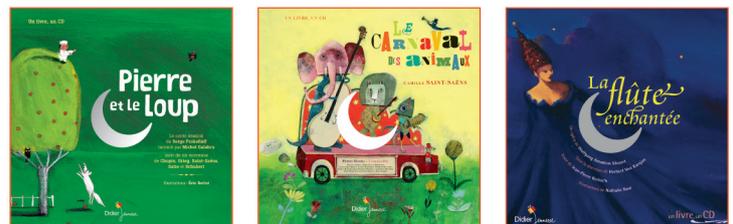


Ill. - Delphine Jacquot

Poussez les portes de la Maison d'Argent et laissez-vous emporter par la féerie du célèbre ballet de Tchaïkovski !



DANS LA MÊME COLLECTION



# CONSERVATOIRES DE FRANCE (CdF)

Depuis sa création en 1989, Conservatoires de France (CdF) s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre) en fédérant leurs équipes de direction autour de valeurs partagées, déclinées en 2009 dans un premier « Manifeste pour un enseignement artistique public, créatif, dynamique et renforcé ».

Richesse de ses 220 membres représentatifs de toutes les catégories d'établissement, l'association propose une réflexion pédagogique élargie quant aux questionnements actuels de l'enseignement artistique et de leurs enjeux au long terme. Elle offre pour cela des espaces de débat et d'échanges sous de multiples formats (journées d'étude et journées professionnelles, réunions thématiques en visio, forums de discussion, partage de réflexion, etc.), et porte ainsi une parole commune, un regard d'expert sur l'évolution des pratiques liées aux enseignements et à l'éducation artistique, comme sur celle des politiques publiques. CdF est à ce titre un interlocuteur privilégié du ministère de la culture et des différentes instances en responsabilité des politiques culturelles sur l'ensemble du territoire.

Le conseil d'administration poursuit un travail de réflexions et d'échanges sur plusieurs thématiques définies en assemblée générale. Cette année, plusieurs chantiers sont en cours :

CdF a réagi à la proposition de nouveaux SNOP faite début 2022 par le ministère de la culture, (réaction commune avec ANED, FFEA, FNADAC) demandant que les textes soient retravaillés, en concertation avec les représentants des diverses organisations liées à l'enseignement artistique. Nous souhaitons que ces nouveaux textes prennent davantage en compte l'ensemble des missions des établissements (dans



et hors les murs, éducation artistique et culturelle, enseignement spécialisé) et favorisent une cohérence entre les différentes spécialités (musique, danse et théâtre). Concernant le Diplôme National - DN - nous attendons des précisions sur son contenu, une harmonisation des modalités de sa délivrance en musique, danse ou théâtre, et une clarification de son positionnement dans le parcours des élèves. En effet, il est essentiel que les équipes puissent sereinement informer les familles et orienter les élèves avancés, aujourd'hui souvent perdus entre CPES, COP, CEPI, CS, DEM/DEC/DET, cycle III amateur, et disparités entre établissements et régions. Nous espérons une reprise de la concertation à l'automne pour une sortie des textes avant l'été 2023,

## Extraits du Manifeste de Conservatoires de France (2022)

*« A l'heure où la question de l'essentialité de l'enseignement artistique est de nouveau posée, il est temps de réaffirmer nos établissements comme des acteurs de premier plan au cœur des territoires. [...] »*

*Aujourd'hui les collectivités qui portent ou soutiennent les établissements d'enseignement artistique déclinent pour ceux-ci de nouveaux enjeux : pour tous, ceux des droits culturels, de l'éducation artistique et culturelle – incitant à œuvrer jour après jour pour l'inclusion, la mixité et la cohésion sociales – et pour quelques-uns, ceux de la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, par le prisme de l'apprentissage et de la pratique artistique, les conservatoires doivent-ils fortement affirmer une volonté humaniste et sociale. [...]*

*Pour remplir son rôle émancipateur contribuant à l'éveil de citoyens capables de prendre en charge et d'assumer leurs droits culturels, les établissements d'enseignement artistique doivent favoriser chez chaque individu la créativité, l'accès à la connaissance, l'esprit de recherche et l'expérimentation, que ce soit individuellement ou collectivement, dès le plus jeune âge, dans tous les dispositifs mis en place et avec une ouverture sur tous les styles, toutes les cultures. [...]*

*Les outils numériques, l'accès à de multiples plateformes où chacun peut s'exprimer, encouragent le foisonnement de productions de tous styles. Le rôle du conservatoire est bien d'accompagner cette dynamique en proposant des méthodes, des références, une exigence, pour que chacun puisse approfondir et consolider sa recherche personnelle. [...]*

*Dans un véritable projet de société nous devons interroger constamment les liens entre nos tutelles, les collectivités territoriales et leurs citoyens, être force de proposition pour l'innovation territoriale. Nous devons, dans un esprit de démocratie culturelle, prioriser la notion d'équité et de cohérence entre territoires et nous mobiliser pour faire en sorte que l'accès de tous à la pratique et à l'enseignement artistique soit une réalité. »*

Toutes photos © Conservatoire de Nantes, OD, SK.



tant pour les SNOP, le DN que les nouveaux critères de classement des établissements.

CdF a entrepris une enquête sur les besoins de formation ressentis par les directeurs, pour un métier qui ne cesse d'évoluer, et sur les possibilités existantes de parcours diplômants.

Le rapport entre les établissements d'enseignement artistique et l'éducation nationale représente un partenariat incontournable mais parfois complexe. CdF souhaite se rapprocher du ministère de l'Éducation Nationale pour évoquer les évolutions éventuelles des dispositifs de classes à horaires aménagés/S2TMD/interventions scolaires etc.

L'association s'est interrogée sur les outils nécessaires aux directions en cas de problème de dérive des comportements ou de harcèlement qui peuvent, hélas, surgir dans les établissements. Des échanges entre adhérents ont déjà eu lieu, permettant de définir la manière professionnelle de réagir mais également de mettre en place toute la prévention possible pour éviter les situations délétères. Plusieurs temps forts autour de cette thématique, dans des formats différents, auront lieu au cours de la saison 2022-2023.

Le numérique est déjà entré dans les arts, dans la pédagogie, et dans les pratiques autonomes des publics fréquentant les établissements d'enseignement artistique. CdF suit cela aussi, notamment pour la dimension collective et collaborative que doivent permettre les nouveaux outils.

Parce qu'ils favorisent l'expérience de l'altérité et parce qu'ils constituent par leurs missions élargies un levier d'ouverture au monde, les établissements d'enseignement artistique ont un rôle qu'il convient de revendiquer et de mettre en évidence, tout comme il convient de réaffirmer fermement la place de la culture dans l'éducation et le développement citoyen. C'est fort de cette conviction et persuadés de la nécessité de partager



des repères essentiels et lisibles que CdF publie aujourd'hui son Manifeste réactualisé, mettant en avant les valeurs sociales, éducatives, culturelles et artistiques que nous défendons. •

# LA FONDATION VÉRONIQUE DAVERIO

*Des bourses d'études pour de jeunes musiciens.*

Créée en 2019, sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Véronique DAVERIO attribue chaque année des bourses d'études à de jeunes musiciens instrumentistes ou chanteurs et à des ensembles, en musique classique, sur 3 critères : excellence, projet d'études et situation socio-économique de la famille.

La Fondation ne recherche pas à identifier la Hélène GRIMAUD ou le Philippe JAROUSSKY ou le Quatuor EBENE de demain, nous laissons cela à d'autres, plus médiatisés ! La Fondation vise exclusivement à aider financièrement des jeunes passionnés, dont la situation socio-économique ne leur permettrait pas de faire face au coût important de leurs études musicales : les master-classes, les stages et les déplacements associés coûtent cher...

Elle a été créée en mémoire de Véronique DAVERIO, violoniste, qui vécut une vie de passion au service de la Musique, disparue trop tôt en 2019. Les artistes reconnus, Karine DESHAYES, Shani DILUKA, Frédéric DAVERIO, Christophe COLLETTE du Quatuor DEBUSSY et Jean-Christophe MURER du Concert Impromptu, frère et ami(e)s de Véronique DAVERIO, apportent leur soutien en s'engageant dans le Jury. Avec eux, le débat est absolument passionnant !

La sélection se fait sur dossier et entretien téléphonique, afin d'éviter que les jeunes engagent inutilement de l'argent dans des déplacements vers un lieu de concours, qui peut être en outre stressant. Depuis sa première promotion en 2020, le jury a sélectionné sur dossier 9 lauréats musiciens qui viennent de partout en France : une soprano et un baryton-basse, une violoniste et un violoncelliste, deux pianistes, une corniste, un hautboïste et une trompettiste sont à l'honneur. Chacun des lauréats reçoit une bourse de 5000€.

Le jury a également retenu deux quatuors à cordes, qui ont reçu chacun une bourse de 10000€.

Les règles de candidature sont publiées sur le site internet chaque année à l'automne, pour dépôt en janvier et jury en mars. Une large



information est faite auprès des conservatoires, et via Facebook, en espérant atteindre les jeunes que la Fondation Véronique DAVERIO pourrait aider à poursuivre leur rêve !

Merci à la FNAPEC et Martine MABBOUX pour leur soutien. •

**Contact : Jean-François MORIER (fondateur)**  
[contact@fondationveroniquedaverio.fr](mailto:contact@fondationveroniquedaverio.fr)  
<https://www.fondationveroniquedaverio.fr>

**Marie Thiebaut, Yoann Pourre, Matthieu Chamblas et le Quatuor Héméra sont les lauréats 2022.**



**Fondation  
Véronique DAVERIO**  
 11 rue du Four à Chaux  
 22490 Plouer-sur-Rance  
 FRANCE

La Fondation est créée en mémoire  
de Véronique DAVERIO,  
décédée en février 2019.

La Fondation Véronique DAVERIO est créée  
sous l'égide de la Fondation de France.



## LE THÉÂTRE ET LE MONDE...

Les 18<sup>èmes</sup> Rencontres Professionnelles d'Avignon de l'anPad<sup>(1)</sup>, organisées les 11 et 12 juillet dernier au Pôle danse du conservatoire Olivier Messiaen du Grand Avignon ont eu pour objet l'écoute des mutations qui créent questionnements et évolutions des adhérent.e.s dans la pratique de leur métier, ainsi que dans l'enseignement du théâtre en général. Les axes proposés cette année étaient rythmés sous forme d'ateliers et de tables rondes publiques<sup>(2)</sup>.

Soucieuse de l'inclusivité, l'anPad mène un travail de réflexions et d'accompagnement de ses adhérent.e.s. Nous avons voulu cette année poursuivre et ouvrir ce chantier par une approche résolument artistique et à l'écoute des poètes en accueillant des auteures dans nos ateliers pratiques. Romain Nicolas et Marie Dilasser, issues du département d'écriture dramatique de l'E.N.S.A.T.T, ont mené chacun.e un atelier : l'un sur l'accueil des élèves trans et/ou non binaire, par la lecture et des commentaires de textes sous ce prisme, et dans l'autre, Marie Dilasser nous a fait partager sa recherche et démarche artistique de réécriture des contes.

La charte égalité 2021<sup>(3)</sup> du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) a été un guide pour ces journées professionnelles, dans le souci d'être toujours au plus près des usager.e.s.

A l'inclusivité se conjugue la question de la légitimité ; tant que les différentes représentations n'auront pas assez droit de cité sur les scènes de théâtre public, les plus jeunes revendiqueront des changements sur les stéréotypes d'emploi de personnage et donc d'emploi en qualité de comédien.ne. D'où la table ronde : *C'est pas mon genre de personnage ! - Identité et représentation : la question de la légitimité* avec les positions sociologiques et sportives de Philippe Liotard, le point de vue du droit et de la censure avec Agnès Tricoire, avocate à la Cour et déléguée de l'Observatoire de la liberté de création, l'expérience du plateau avec l'actrice Angélique Flaugère, interprète dans *Contes et Légendes* de Joël Pommerat, et Romain Nicolas.

## L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DU THÉÂTRE ET LES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

De nombreux retours des adhérent.e.s ont motivé ce temps spécifique. En effet, tant dans la pratique des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (C.H.A.T) que l'arrivée du théâtre dans le baccalauréat technologique *Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse* (S2TMD)<sup>(4)</sup>, la question de la place des conservatoires et des artistes enseignant.e.s dans l'élaboration et le suivi de ces dispositifs interrogent. Au-delà d'eux, quelles perspectives la réforme du lycée engage-t-elle pour la place de l'enseignement spécialisé du théâtre ? Quelles réflexions sont menées dans la répartition et l'organisation des missions des équipements territoriaux ?

La table ronde<sup>(2)</sup> a réuni le Ministère de l'Éducation Nationale avec Patrick Laudet, inspecteur général Lettres-Théâtre, les collectivités territoriales avec par Frédéric Hocquard, président de la *Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture* (F.N.C.C) et les directions de conservatoire avec Jérôme Chrétien – directeur du Conservatoire Olivier Messiaen du Grand Avignon et membre du C.A de la *Fédération Française de l'Enseignement Artistique* (F.F.E.A). Cette rencontre a posé les problématiques générales : temps scolaire et sanctuarisation du temps extra-scolaire, objectifs pédagogiques, évaluations. Les échanges ont mis en avant des différences d'approche, mais la dynamique commune est à l'œuvre. Sensible à ce mouvement, l'anPad propose d'accompagner l'élaboration et approfondir le suivi de ces dispositifs avec les représentant.e.s de l'Éducation Nationale, mais aussi en élargissant les concertations aux représentants des usager.e.s.



© Théâtre Jules Julien

## ...ET LES PLUS JEUNES ?

Pour finir, nous souhaitons que l'attention soit portée vers les plus jeunes. Une rencontre<sup>(2)</sup> avec Dominique Paquet, comédienne, philosophe et autrice qui depuis longtemps s'intéresse aux théâtres jeunesse tant dans son déploiement contemporain que son existence historique, a permis aux adhérent.e.s d'enrichir leurs pratiques.

Pour « découvrir » le théâtre, les arts de la scène, de nombreuses expériences sont menées sur le territoire : éveils, initiations adaptées pour les élèves avant leur engagement plein et entier dans le cursus qui commence à 15 ans pour le théâtre. Proposer et réfléchir à des dispositifs spécifiques mais aussi avec et/ou parallèlement à l'Éducation Nationale et aux missions d'Éducation artistique et culturelle (EAC) dont il faut mesurer et clarifier les enjeux au regard de l'enseignement artistique qui exige temps et investissement. Nous aurons à y revenir.

La vie politique et sociale, les tensions internationales, les crises de toutes sortes nous préoccupent et nous occupent. Le théâtre en est intrinsèquement constitué. Avec un retour quasi normal du Festival, nous avons été heureux.ses de la tenue de ces 18<sup>èmes</sup> Rencontres professionnelles qui nous ont permis d'endecher et d'accompagner les mutations profondes que nous vivons à l'heure actuelle au sein de nos pratiques. •

Antoine de La Morinerie, président  
et Alexandra Vuillet, vice-présidente de l'anPad

(1) Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique des écoles contrôlées et agréées par l'État.

(2) Les trois tables rondes sont accessibles sur le site [www.anpad.fr](http://www.anpad.fr)

(3) <https://cnsad.psl.eu/wp-content/uploads/2021/11/Charte-egalite-2021-.pdf>

(4) dont la première génération de candidat.e.s a passé les épreuves cette année.

# L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, une institution pluriséculaire et pluridisciplinaire qui encourage la création artistique

Héritière des académies royales instituées au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France.



ACADÉMIE  
DES BEAUX-ARTS  
INSTITUT DE FRANCE

Constituée autour de l'idée de pluridisciplinarité, l'Académie des beaux-arts rassemble 63 membres répartis au sein de 9 sections artistiques (peinture, sculpture, architecture, gravure, composition musicale, membres libres, cinéma et audiovisuel, photographie, chorégraphie), 16 membres associés étrangers et 63 correspondants. Ces personnalités émérites du monde de l'art et de la culture apportent à la Compagnie leurs sensibilités différentes au service d'un même objectif, l'encouragement des expressions artistiques contemporaines dans toute leur diversité. Laurent Petitgirard, compositeur et chef d'orchestre, en est le secrétaire perpétuel depuis 2017.

L'Académie des beaux-arts conduit d'importantes actions de soutien à la création en aidant chaque année un grand nombre d'artistes par l'organisation de concours et l'attribution de prix, saluant ainsi le parcours et l'excellence des créateurs distingués et faisant émerger de nouveaux talents. Ces actions se poursuivent par le financement de résidences d'artistes et par l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Afin de mener à bien ces différentes missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

## RÉSIDENCES D'ARTISTES

Depuis 2020, l'Académie des beaux-arts conduit un grand projet d'aménagement de résidences d'artistes au cœur de son patrimoine ou en partenariat avec d'autres institutions. Cette année, trois programmes de résidences (arts visuels, architecture & paysage, chorégraphie) menés

en partenariat avec la Cité internationale des arts permettent à 8 artistes, à partir de septembre, de bénéficier d'un cadre exceptionnel pour développer leurs projets sur les deux sites de la Cité, à Montmartre et dans le Marais. A l'orée 2023-2024, une vingtaine d'ateliers répartis sur les sites de Chars (Oise) et de la bibliothèque Marmottan verront le jour pour accueillir des compositeurs, peintres, graveurs, photographes, chorégraphes, etc.

## SOUTIEN AUX ARTISTES UKRAINIENS

L'Académie des beaux-arts a mis en place dès mars 2022 un fonds d'urgence d'un montant initial de 300 000 euros destiné à venir en aide aux artistes ukrainiens en exil. A ce jour, la somme de 144 800 euros a d'ores et déjà été utilisée sous la forme de 50 aides individuelles versées directement à des artistes ukrainiens et à leurs familles restés dans leur pays ou exilés en France. Par ailleurs, 34 500 euros ont été réservés au paiement des cachets des danseurs du Kiev City Ballet et 47 631 euros ont été versés à l'association de résidence artistique en Ukraine *Sorry, we have no room available*. Une aide de 30 000 euros sera par ailleurs consacrée à l'organisation, avec la Cinémathèque française, de Slavi Ukraïni, trois jours de projections et rencontres avec des cinéastes ukrainiens programmés du 2 au 4 septembre 2022.

« Conférences de l'Institut », cycle « Composer un opéra au XXI<sup>e</sup> siècle ». Dans le cadre des « Conférences de l'Institut » qui ont lieu dans l'Auditorium André et Liliane Bettencourt de l'Institut de France, un cycle de conférences a été suscité cet automne par Laurent Petitgirard sur le thème "Composer un opéra au XXI<sup>e</sup> siècle" avec la participation de Laurent Petitgirard, Thierry Escaich, Régis Campo, Michaël Levinas, Bruno Mantovani, Kaaija Saariaho, membres de l'Académie des beaux-arts, ainsi que Pascal Dusapin et Philippe Hersant. (du 3 octobre 2022 au 13 février 2023, entrée libre sur inscription : [www.academiedesbeauxarts.fr](http://www.academiedesbeauxarts.fr)).



# PROQUARTET

*Pépinière d'artistes d'excellence*

Depuis plus de 30 ans, ProQuartet contribue au rayonnement du quatuor à cordes, au soutien de l'ensemble de la communauté de la musique de chambre et à l'élargissement des publics qui s'y intéressent.

**P**épinière d'artistes d'excellence, ProQuartet est une structure culturelle spécialisée dans la musique de chambre et notamment l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

Véritable incubateur, nous leur offrons un soutien et des opportunités de développement en suivant les axes fondamentaux suivants :

La recherche sur le répertoire du quatuor à cordes (redécouverte du répertoire écarté des compositrices, répertoire et interprétations historiques) mais aussi un soutien fort à la création contemporaine en favorisant la rencontre entre compositeurs, compositrices et jeunes quatuors et en initiant ou soutenant la commande d'œuvres nouvelles.

La production et la diffusion de concerts en France et en Europe en lien avec de fidèles partenaires comme les Musicales de Normandie, les Archives Nationales de Paris ainsi que par la production et l'organisation du festival Les Rencontres Musicales ProQuartet en Seine-et-Marne qui se déroule chaque printemps depuis près de 25 ans.

L'organisation de master-classes avec de prestigieux interprètes qui offrent à nos résidents et aux étudiants qui désirent l'opportunité de se perfectionner et d'approfondir leurs connaissances et leurs pratiques. C'est ainsi qu'au cours de la saison 2022-2023 nous offrirons des

rencontres à Paris avec **Paul Katz**, violoncelliste du légendaire Quatuor de Cleveland, **Mathieu Herzog**, altiste fondateur du Quatuor Ebène et chef d'orchestre, **Patrick Jüdt**, altiste et enseignant de la Haute École de musique de Berne, **Jana Kuss** puis **Oliver Wille**, violonistes du Quatuor Kuss, **Vera Martinez Mehner**, du Cuarteto Casals. **Christophe Coin** offrira une dernière session parisienne dédiée à l'interprétation historique. La collaboration avec le Pôle Voix de l'Abbaye de Royaumont s'organisera autour d'une session dédiée à Vienne 1900 sous la direction de **Franck Chevalier**, du Quatuor Diotima, en juillet et l'Académie d'été qui se déroule au CRR de Marseille sera animée par **Marie Chilleme**, altiste du Quatuor Ebène.

Parallèlement à l'accompagnement des artistes professionnels confirmés ou en devenir, ProQuartet veille et agit pour un large partage de la musique de chambre avec l'ensemble des publics.

C'est ainsi que l'association soutient la pratique musicale des musiciens amateurs par l'organisation de stages et de concerts et développe des programmes de médiations envers tous les publics (scolaire, étudiant, saison de concerts en EHPAD, parcours au sein d'hôpitaux, de quartiers, maisons d'arrêt...) pour rendre accessible à tous et laisser chacun s'approprier cette richesse culturelle unique que représente la musique de chambre. •

*Charlotte Bartissol directrice de Proquartet*

**Formation professionnelle**  
Masterclasses à Paris et en région

**Production & diffusion de concerts**  
Rencontres Musicales en Seine-et-Marne, Nuit du Quatuor...

**Création**  
Commande d'œuvres contemporaines, pédagogiques et de répertoire

**Actions Culturelles & Pratiques**  
Médiation, sensibilisation en milieu scolaire, carcéral et médical  
Stages et scènes amateurs.

plus d'informations sur  
**proquartet.fr**

**ProQuartet**  
Centre européen  
de musique de chambre  
Paris

©ProQuartet-CEMC/illustration : Noémie Ocellier Licences : 2-1094634/3-1094635

## LES CORDES EN BALLADE,

*un festival jumelé à une académie de musique :*

*Un projet unique au service de la transmission et du partage*

Depuis plus de 20 ans, le Quatuor Debussy propose à tou(te)s les musicien(ne)s, débutant(e)s et confirmé(e)s, de suivre son enseignement pendant 10 jours en Ardèche.

Créée en 1999 en parallèle du festival itinérant Cordes en ballade, l'Académie d'été ouvre ses portes chaque été à toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir la musique de chambre ou progresser dans l'art du quatuor à cordes. L'objectif de ce séjour est multiple : réussir, en parallèle d'un festival largement reconnu en région Auvergne-Rhône-Alpes, à mettre en lumière, dans des conditions professionnelles, la génération émergente ; accompagner les jeunes ensembles musicaux dans leur pratique (technique musicale, médiation, professionnalisation, etc.) ; les ouvrir aux problématiques contemporaines rencontrées par les artistes, par le biais de rencontres, masterclasses ou interventions dans différents milieux ; initier les plus jeunes au travail collectif et à l'art de la musique de chambre.

Durant la première quinzaine de juillet, l'établissement accueille tou(te)s les apprenti(e)s chambristes pour 10 jours de stage à Bourg-Saint-Andéol, au cœur de l'Ardèche méridionale. L'ensemble scolaire Marie-Rivier est le lieu d'accueil de cette formation unique en France, qui s'articule autour d'un festival de musique itinérant, permettant une immersion au cœur de l'un des événements majeurs de la région en matière de musique classique.

### LE STAGE DE MUSIQUE DE CHAMBRE : UN STAGE ADAPTÉ POUR LES PLUS JEUNES

L'Académie d'été a depuis son origine accueilli les plus jeunes dans des conditions idéales d'apprentissage. Qu'on soit novice en matière de musique de chambre ou jeune formation débutante, le Quatuor Debussy adapte son enseignement à tous les âges et tous les niveaux (avec un minimum équivalent à un cycle 2). Véritable stage de découverte, ce séjour ne nécessite donc pas de prérequis en matière de musique de chambre ou d'orchestre. Depuis la création de l'Académie d'été en 1999, le stage de musique de chambre permet à chacun(e) de s'épanouir collectivement à travers une expérience enrichissante.

La formation est ouverte aux musicien(ne)s constitués en groupe (duo, trio, quatuor, quintette, etc.) et aux inscriptions individuelles, sans limite d'âge : selon les capacités et les envies de chacun, le Quatuor Debussy compose chaque année des ensembles qui, le temps d'un été, travaillent et progressent ensemble. Il se charge donc de composer des quatuors à cordes (ou duos, trios, quintettes, etc., en fonction des inscriptions) cohérent en terme d'âges et de niveaux.

Le rythme de travail, lui aussi, est adapté : des cours quotidiens animés par les musiciens du Quatuor Debussy et des salles de travail sont mises à disposition, et de nombreuses activités de loisirs sont proposées par l'équipe pédagogique (certification BAF/BAFD) : visites culturelles, activités de plein air, jeux de sociétés, loisirs collectifs, etc. Enfin, les



© Ludovic Fremondiere



© Ludovic Fremondiere

LES CORDES  
EN BALLADE  
Quatuor Debussy

stagiaires disposent d'un accès illimité aux concerts du festival Cordes en ballade, leur permettant une immersion totale et de nouvelles découvertes à faire chaque jour.

### **LE STAGE INTERNATIONAL DE QUATUOR : UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE D'EXCELLENCE**

Véritable centre de travail pour musiciens expérimentés, le stage international de quatuor permet aux musicien(ne)s d'améliorer et d'affiner leur maîtrise et leur interprétation grâce à 10 jours encadrés par le Quatuor Debussy. Chaque jour, un cours est dispensé par l'un des quatre musiciens. Bénéficiant de conditions de travail optimales, les stagiaires profitent d'un cadre exceptionnel favorisant leur concentration et l'approfondissement de leur répertoire. Depuis 1999, l'Académie d'été a formé plusieurs dizaines de quatuors à cordes, dont plusieurs sont aujourd'hui des professionnels reconnus sur la scène nationale et internationale.

Ce stage est accessible à tous les quatuors qui souhaitent, dans un avenir proche, pouvoir s'épanouir grâce à leur musique : au-delà des séances de cours, ce tutorat s'accompagne de conseils stratégiques en développement de carrière, de formations à la médiation, en passant par les bases de la diffusion, de la production et de la communication. Cette formation de haut niveau est régulièrement ponctuée par plusieurs masterclasses menées par les artistes invités du festival, par des aubades musicales à l'extérieur du lieu d'enseignement, ou encore par des temps d'échanges et de rencontres avec d'autres quatuors (de grande renommée ou en voie de professionnalisation).

Convaincus de la qualité d'enseignement et de transmission, plusieurs villes et structures culturelles partenaires des Cordes en ballade proposent par la suite à ces quatuors de se produire sur scène. L'association Les Éclisses (organisatrice de l'évènement) participe ainsi chaque année à l'insertion professionnelle de ces préprofessionnels en les produisant lors de différents concerts.

### **« POUR UNE MUSIQUE RÉSILIENTE, BIENFAITRICE ET CRÉATRICE DE LIEN SOCIAL. »**

Au-delà des nombreuses heures d'enseignements que les ensembles reçoivent chaque été, des rencontres avec les artisans de la musique et autres masterclass organisées avec les artistes invités, ils participent activement à l'irrigation culturelle du territoire en allant à la rencontre, pendant le séjour, des personnes les plus éloignées des pratiques musicales : personnes âgées, en situation de handicap, détenus, soignants, enfants et adolescents, etc. Un projet unique en son genre, modèle de médiation porté par le Quatuor Debussy depuis son origine en 1990, et qui en fait aujourd'hui l'un des quatuors à cordes les plus prolifiques de France, basé sur l'échange et des temps de partages musicaux, systématiquement adaptés aux différents publics rencontrés. Un engagement qui ne date pas d'hier, mais qui a été largement accéléré depuis l'été 2020 (suite à l'épidémie de Covid-19), avec le développement d'un parcours d'actions sociales et solidaires ambitieux. Avec l'idée toute simple que « La musique doit être portée à tous, partout, tout le temps », Les Cordes en ballade questionne les problématiques contemporaines du monde de la culture et de la ruralité, en croisant les cadres traditionnels du concert.



### **PRATIQUER LA MUSIQUE AVEC LE QUATUOR DEBUSSY ? LES AUTRES RENCONTRES POUR AMATEURS, DÉBUTANTS OU CONFIRMÉS**

Outre leur activité de concerts et de spectacles en France et à l'étranger, les membres du Quatuor Debussy accompagnent chaque année les musicien(ne)s en herbe et/ou en voie de professionnalisation à l'occasion de différents stages et séjours. Quel que soit votre souhait (pratique instrumentale, conseils en médiation, accompagnement global...), les musiciens et leur équipe se tiennent à votre disposition pour vous orienter au mieux.

### **Découvrez les prochains rendez-vous : Stage amateur ProQuartet Samedi 25 et Dimanche 26 janvier 2023**

Pour débiter en beauté l'année 2023, le Centre Européen de Musique de Chambre (ProQuartet) organise en janvier avec le Quatuor Debussy un week-end de musique de chambre dédié à la pratique amateur. Il se déroulera au Conservatoire de Lyon et sera l'occasion de venir apprendre la musique entre ami(e)s ou en famille auprès de professionnels reconnus.

### **CYCLE SPÉCIALISÉ DE QUATUOR À CORDES CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LYON**

Début décembre 2011 s'est ouvert à Lyon en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) une classe de quatuor à cordes sous la direction du Quatuor Debussy. Durant cette formation, le Quatuor Debussy propose un enseignement spécialisé pour des quatuors à cordes qui souhaitent travailler tout au long de l'année le répertoire de façon intensive. Il comprend 6 sessions sur l'année, un concert final et la participation à l'Académie d'été du Festival Cordes en Ballade.

Cette formation s'adresse à ceux ayant déjà acquis une solide expérience en musique de chambre et qui souhaiteraient approfondir leurs compétences en vue d'une pratique professionnelle. L'objectif premier du Quatuor est de faire émerger de nouveaux talents et de leur donner les bons outils pour garantir leur épanouissement. Outre la pratique musicale, le but est également de former les élèves à toutes les facettes du métier de musicien d'aujourd'hui : la diffusion, la médiation, la création et l'ingénierie de projet, la gestion administrative, financière et la communication. •

**La prochaine Académie d'été se déroulera  
du 6 au 16 juillet 2023.  
Informations et inscriptions sur [www.cordesenballade.com](http://www.cordesenballade.com)**

# VESELI CHEREVYCHKY / UKRAINE

*Les Joyeux Petits Souliers*

L'école des "Joyeux Petits Souliers" de LVIV (Veseli Cherevychky en Ukraine) existe depuis 30 ans, elle accueille actuellement plus de 450 enfants, de 3 à 22 ans. C'est elle qui a donné le nom à notre association.



Son financement est intégralement assuré grâce aux recettes des tournées en France. Les enfants, en dehors de leurs heures scolaires, s'entraînent plusieurs heures par semaine encadrés par Mariya et Volodiya, les chorégraphes fondateurs, et une dizaine de professeurs.

D'autres professeurs enseignent le Français afin de faciliter les échanges lors des tournées.

Pour chaque tournée, 38 à 40 enfants sont choisis en fonction de leur qualité chorégraphique, ce sont eux que vous pouvez applaudir lors des spectacles.

## L'ASSOCIATION FRANÇAISE « LES JOYEUX PETITS SOULIERS »

C'est une association humanitaire d'envergure nationale. Son activité est de venir en aide à un hôpital pédiatrique, 4 orphelinats, une maison de retraite, d'apporter son soutien financier à la résolution de graves problèmes de santé ou de dénuement dans certaines familles. Elle parraine des jeunes, pour la plupart issus de l'école de danse. Les structures aidées sont implantées dans la ville de L'viv en Ukraine et dans sa proche région. L'association participe largement au financement de l'école de danse « Les Joyeux Petits Souliers ». Elle organise et promeut la tournée des Joyeux Petits Souliers en France. L'association nationale est organisée en 8 secteurs géographiques. (Troyes-Champagne, Lyon Lviv, Tarn Ukraine, Haute Gironde Ukraine, Charente Maritime Ukraine, Vendée Ukraine, Anjou L'viv, Armor Ukraine)

## L'ÉCOLE DE DANSE ET LA GUERRE EN UKRAINE

Dès le début du conflit, les responsables de l'école de danse, qui en sont aussi les créateurs et les chorégraphes (Mariya et Volodiya CHMYR), ont pris contact avec notre association nationale afin d'organiser l'évacuation vers la France des enfants ukrainiens et de leurs mamans et grand-mères. ( Les hommes de plus de 18 ans n'ont pas pu quitter le territoire ukrainien).

C'est ainsi que 11 bus ont pu, au fil des premiers jours de la guerre, transporter environ 500 personnes qui ont été accueilli dans des familles au sein des 8 antennes de l'association.

Il a fallu mettre en place des ressources financières, alimentaires, vestimentaires. Il a fallu scolariser les enfants. Aujourd'hui, il faut, dans toutes les régions, trouver du travail et des logements autonomes pour les familles qui envisagent leur avenir à court et moyen terme hors de chez eux. Pour d'autres, le retour au pays s'impose pour ne pas perdre son travail, retrouver les maris et les grands enfants restés là-bas. Grâce aux bénévoles et à la grande générosité des français nous avons réussi à rendre moins douloureuse cette période. Et la situation perdure •

*Jean Pierre Rolandeau*



Toutes photos © R. Rabin

# LE RNMH, AGIR POUR L'INCLUSION CULTURELLE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

L'association Réseau National Musique et Handicap (le RNMH) œuvre en faveur de l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap. La FNAPEC en est membre fondateur et fait partie du Conseil d'administration.



L'objet social du RNMH est de "Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture, et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...)".

C'est un réseau, associant professionnels et citoyens, qui souhaite que tout citoyen en situation de handicap puisse apprendre, enseigner, pratiquer, en amateur ou en professionnel une activité artistique, ou tout simplement en vivre l'expérience comme tout un chacun.

Le RNMH cherche donc à favoriser le partage d'information, l'essaimage de bonnes pratiques, et l'exemplarité des parcours de réussite.

Pour cela, il organise régulièrement des rencontres gratuites en visio tous les mardis, des rencontres nationales et régionales en présentiel, ainsi que la mise en relation des différents acteurs. (voir plus de renseignements sur le site RNMH)

Ses adhérents sont des professionnels - individuels - professeurs, artistes, éducateurs spécialisés, fabricants d'instruments de musique ... - ou des structures - associations, collectivités, écoles et établissements d'enseignement artistique, établissements médico-sociaux, salles de spectacles, troupes et compagnies de danse... - mais aussi des citoyens individuels impliqués dans la même démarche - parents et personnes en situation de handicap, parents d'élèves...

Le RNMH organise des journées de sensibilisation au sein des écoles de musique ou de danse et des conservatoires sur différentes thématiques : les troubles Dys, le référent handicap... Cela peut intéresser votre établissement.  
[coordination@musique-handicap.fr](mailto:coordination@musique-handicap.fr)

Ayant expérimenté la force du digital lors du confinement, le RNMH met actuellement en place, avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations, une plateforme digitale référençant les acteurs des territoires, dont la vocation sera de permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver un cours artistique adapté, une salle de spectacle accueillante, des pratiques artistiques près de son lieu de vie comme tout citoyen.

## POURQUOI LA FNAPEC S'INVESTIT - ELLE DANS LE RNMH ?

Parce que, fidèle à sa philosophie humaniste, la FNAPEC adhère à l'idée que les personnes en situation de handicap doivent avoir accès à toute pratique artistique quel que soit leur handicap comme tout citoyen, et que cela peut être bénéfique pour tous.

Nous avons beaucoup à apprendre de ces enfants dits différents car ils ne voient pas la vie sous le même angle que nous, et génèrent l'émergence de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes. Se heurter au handicap force à modifier les méthodes pédagogiques, à réfléchir sur les pratiques, et cela se révèle souvent une excellente chose aussi pour les élèves valides !

Un professeur de danse face à un aveugle est mis en situation de détailler au mieux ses gestes en paroles et de ne rien oublier puisqu'il ne peut pas montrer. Cela donne un cours plus expliqué, plus analysé, plus construit. La qualité des cours s'améliore ainsi pour tous.

Les enfants dyslexiques raisonnent très facilement en 3D et perçoivent la musique différemment. Leur vision convient à certains enfants parfois perdus dans les cours de formation musicale. Il y a beaucoup d'artistes et de savants dyslexiques, et leurs témoignages sont édifiants.

Apprendre la musique à un enfant atteint de surdité, est-ce possible ? Oui, en passant sur les fondamentaux du son, les vibrations. Evelyn Glennie, marimbiste internationale a appris la musique en touchant l'instrument et en enregistrant les différentes vibrations pour les reproduire. De nombreux pays font passer la perception de la musique par le corps. C'est aussi une source d'enrichissement

Le RNMH est là pour faire bénéficier des expériences positives au plus grand nombre, et favoriser l'échange entre parents, artistes, enseignants, éducateurs spécialisés, et pour cela organise en visio :

MARDIS du RNMH 11h à 12h30

VENDREDIS du RNMH de 10h à 12h30

Conférences gratuites sur invitation. •

[coordination@musique-handicap.fr](mailto:coordination@musique-handicap.fr)

<https://www.musique-handicap.fr>

#VISIO

*Les Vendredis du RNMH*

VENDREDI 24 JUIN 10H-12H30

**LA DANSE ET LA MUSIQUE INCLUSIVES ENSEMBLE!**

Présentation du projet « Tous en jeu » porté par le département de Saône et Loire et présenté avec tous les participants lors du VENDREDI du RNMH du 24 juin 2022.



MM

CHAMPAGNE  
**MICHEL MAILLIARD**

à VERTUS - FRANCE



**Venez découvrir nos cuvées !**

52, Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - France  
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05  
[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération

*interviews, reportages,  
pédagogie, bancs d'essai...*



**guitaremag.com**

*... par des musiciens  
pour les musiciens ...*

MVM EDITIONS - BP 10292 - 75867 PARIS CEDEX 18 - France



La SPEDIDAM œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes-interprètes dont plus de 39 000 sont ses associés.

En conformité avec la loi, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes !

Après avoir participé en 2019 au financement de 40 000 représentations (festivals, concerts, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes-interprètes qui font la richesse et la diversité culturelle en France.

Les deux années suivantes ont connu un cours inédit : en 2020, la SPEDIDAM a attribué aux structures 10 142 116 euros dans le cadre de son action artistique et a poursuivi avec détermination ses missions en 2021.



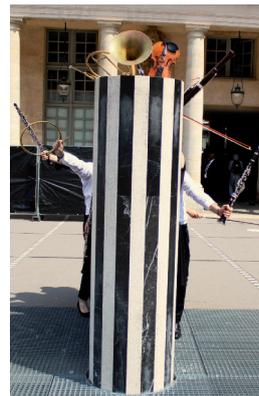
**Plus que jamais, la SPEDIDAM se mobilise  
et poursuit ses missions en 2022  
au service des artistes-interprètes  
et demeure l'ALLIÉE D'UNE VIE D'ARTISTE.**



## 2022 : LA SAISON ANNIVERSAIRE !

« 40 ans pour l'OFJ et l'âge de voir fleurir au sein de ses pupitres les enfants des premiers participants !

C'est une grande famille qui va célébrer quarante ans de musique ensemble pour l'amour de l'orchestre et de son répertoire. Nous nous sommes plongés dans ses archives pour retracer en images et en mots son histoire que vous pourrez retrouver dans un livre à paraître le 11 décembre, date de notre concert à la Philharmonie de Paris. Cette saison sera l'occasion de jouer du grand répertoire avec la 5<sup>ème</sup> Symphonie de Mahler ou les suites de Daphnis et Chloé de Ravel, des œuvres moins connues ou de création, avec les compositrices Lili Boulanger et Suzanne Giraud. Elle sera également l'occasion de voyages à l'étranger avec trois concerts en Roumanie et un à Ludwigsburg en Allemagne. Joyeux anniversaire ! »



*Catherine Puig, édito de la brochure de la saison 2022*

Depuis 40 ans, l'Orchestre Français des Jeunes offre une formation au métier de musicien d'orchestre en complément des conservatoires et écoles de musique. Sa pédagogie spécifique continue à faire ses preuves en s'adaptant toujours aux enjeux du temps. La méthode d'enseignement de l'OFJ repose sur un apprentissage progressif du jeu collectif : les musiciens répètent d'abord en pupitres (violons 1, violons 2, alto, violoncelle...), puis en partielles (cordes, vents...) avant de se retrouver en tutti. Pendant ces répétitions, ils sont encadrés par des musiciens professionnels, solistes des plus grandes formations nationales ou internationales. En tutti, l'orchestre est d'abord dirigé par un chef assistant, qui assure la mise en place du jeu collectif. Puis, un chef expérimenté et de renommée internationale prend la baguette. Celui-ci affine la mise en place et sculpte son interprétation personnelle de l'œuvre. Depuis 2021, c'est le chef Danois Michael Schønwandt, directeur musical de l'Opéra Orchestre National de Montpellier qui dirige l'OFJ.

Cette pédagogie permet ainsi aux jeunes musiciens de se professionnaliser, par le double apport technique et artistique de la formation. La session se termine par une série de concerts, en France et à l'étranger, pendant laquelle les étudiants doivent s'adapter au rythme intensif des voyages et aux contraintes des différentes acoustiques, à l'image d'une phalange professionnelle actuelle.

Cette année, dans le cadre des 40 ans, l'orchestre se produit dans plusieurs lieux lors de différents événements :

- Au Ministère de la Culture, pour les 40 ans de la Fête de la musique le 21 juin
- En Roumanie, à Bucarest, Brasov & Sinaia
- A l'Auditorium du Nouveau Siècle le 7 septembre, dans le cadre de la clôture de la résidence de l'orchestre à l'Orchestre National de Lille
- Au Festival International de Besançon pour l'ouverture le 9 septembre
- Au Théâtre Impérial-Opéra de Compiègne le 10 décembre
- A la Philharmonie de Paris, le 11 décembre, lors du concert anniversaire pendant lequel la création de Suzanne Giraud sera jouée.



© Maria Mosconi

Ce concert événement marque aussi la sortie de la publication anniversaire de l'OFJ, un ouvrage rassemblant différentes archives (photos, témoignages...) de l'orchestre. Il est disponible en commande (18 €) sur la page Hello Asso de l'Orchestre Français des Jeunes, ou par mail : [contact@ofj.fr](mailto:contact@ofj.fr).

L'Orchestre Français des Jeunes, dans sa formation classique dirigée par Julien Chauvin, jouera par ailleurs pour la première fois à l'Auditorium du Louvre le 9 novembre 2022. •

## L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES A 40 ANS

Lorsque Jack Lang et Maurice Fleuret ont créé l'Orchestre français des jeunes, la culture bénéficiait d'une priorité politique, à la mesure de son rôle – elle devait permettre de changer la vie. La vie musicale avait déjà bénéficié d'un plan décennal sous la direction de Marcel Landowski, comportant une réforme de l'enseignement et le développement d'orchestres en région, plan resté inachevé.

Le constat fait au début des années 1980 était que l'enseignement musical supérieur avait progressé, mais formait essentiellement des solistes... et donc des musiciens d'orchestre qui étaient trop souvent des solistes déçus. L'enseignement des pratiques collectives était le parent pauvre des conservatoires. Les orchestres avaient le plus grand mal à recruter en France, surtout pour les cordes, et devaient faire venir des musiciens étrangers ou des « supplémentaires » qui n'avaient pas tous un niveau excellent et qui ne participaient pas au creuset où se crée l'identité sonore d'un orchestre.

L'idée s'est donc imposée de créer un lieu d'apprentissage complémentaire de l'enseignement supérieur pour former, sous la baguette de chefs prestigieux – aujourd'hui Michael Schönwandt – les futurs professionnels, en leur insufflant non seulement les métiers mais l'amour de l'orchestre et le sens du collectif. Ces jeunes devaient ensuite irriguer d'un sang neuf les orchestres, en portant au plus haut le son français, sans négliger la capacité à jouer tous les répertoires, allemand, français, ainsi que les œuvres contemporaines auxquelles tenait tant Maurice Fleuret. Simone Dubreuil, alors à la tête de la FNAPEC a fortement soutenu cette vision et défendu la création de l'OFJ.

Et l'Orchestre français des jeunes a bel et bien contribué à changer la vie, tout au moins la vie musicale. En quarante ans, il a formé près de 3000 musiciens dont 91 % devenus professionnels, le niveau des orchestres s'est élevé de manière indiscutable, et les grandes phalanges françaises ont retrouvé une renommée internationale.

En quarante ans, l'OFJ a évolué au rythme des attentes sociales, en développant, lors de ses résidences en région, et à l'instar des orchestres français, les actions en direction de publics qui ne fréquentent pas les salles de concerts : hôpitaux, maisons de retraites, centre de détention, et en se produisant en dehors des métropoles. Installé ces dernières années dans les Hauts de France, où l'Orchestre national de Lille a été pionnier dans ce domaine, il a été à bonne école... Il a également intégré, depuis des années, la préoccupation environnementale et son action éco-responsable est appréciée, voire exigée, par les nouvelles générations. Les sessions intègrent aussi une expérience des tournées à l'étranger, et enfin une sensibilisation aux métiers de la vie musicale : aspects juridiques, administration etc.

En ce sens, l'OFJ est en phase avec le rapport « Pour un nouveau pacte symphonique », qui préconise notamment d'améliorer la présence du répertoire orchestral sur le territoire, dans un souci de démocratisation culturelle, de faire évoluer la gouvernance des orchestres en associant davantage les musiciens aux orientations stratégiques, à la réflexion sur les publics, et en permettant des carrières diversifiées, entre orchestres mais aussi entre activités musicales. Il s'agit également de favoriser la mobilité des orchestres, sur le territoire français mais aussi à l'étranger.

A la mesure de l'élévation considérable du niveau des musiciens d'orchestre depuis quarante ans, et de l'exigence croissante à leur égard, il est indispensable d'en faire des acteurs majeurs – dans toutes les acceptions du terme - de tous les aspects de la vie des orchestres. Nul doute que cette évolution réponde aussi à l'exigence des jeunes générations.

L'Orchestre français des jeunes devra donc continuer d'évoluer pour accompagner ces attentes, celles de la société comme celle des orchestres et des nouvelles générations de musiciens.

De beaux défis pour nos quarante prochaines années. •



orchestre  
français  
des jeunes

**L'Orchestre Français des Jeunes est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il reçoit le soutien de Mécénat Musical Société Générale. Il est membre de la Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes (EFNYO) et de l'Association Française des Orchestres (AFO). Depuis 2017, l'Orchestre Français des Jeunes est en résidence en Région Hauts-de-France.**

# NOMADPLAY VOUS ACCOMPAGNE DANS LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE !

NomadPlay est une application de pratique musicale immersive qui propose à tout musicien professionnel ou amateur de prendre la place de n'importe quel artiste d'un ensemble, pour jouer accompagné des plus grands artistes et orchestres. Jouez sans plus attendre avec des virtuoses depuis votre salon !

## C'est simple d'utilisation :

1. Choisissez le morceau que vous avez envie de jouer
2. Sélectionnez l'instrument dont vous allez jouer
3. Lancez la partition et mettez en sourdine l'instrument que vous remplacez
4. Vous êtes dorénavant en immersion dans l'ensemble de musiciens !

Le catalogue inclut plus de 5000 titres pour plus de 25 instruments du niveau débutant à confirmé.

NomadPlay, c'est aussi un outil pédagogique complet qui permet de suivre la partition, ajuster le tempo, s'enregistrer, annoter ses partitions, répéter un passage en boucle, créer des playlists de lecture etc. Tout cela pour pouvoir progresser dans les meilleures conditions.

Le catalogue vous donne également accès à de nombreuses œuvres pédagogiques, notamment celles des Editions Musica Budapest, Editions Henry Lemoine ou encore les Editions Billaudot.

Bénéficiez d'une expérience d'immersion unique grâce à la qualité audiophile des enregistrements.

Avec le mode éducation, les élèves peuvent garder le contact avec leur professeur en dehors des cours. Ils peuvent leur envoyer leurs annotations et enregistrements pour pouvoir travailler et progresser dans les meilleures conditions. En retour, le professeur peut également envoyer des enregistrements et des annotations aux élèves afin de les accompagner, même à la maison ! Ces fonctionnalités font partie d'un espace sécurisé de l'application.

*« Parce qu'on se fait aussi plaisir dès le début du travail, on peut jouer la pièce, on peut la jouer bien, on peut la jouer juste, on peut la jouer en rythme, on peut déjà la jouer avec des nuances, avec une interprétation puisque on l'entend donc on a envie aussi de participer à l'œuvre d'une manière émotionnelle. Et du coup on y met aussi son cœur. Et on y met donc son interprétation et ses nuances dès le début même pour les tout petits et je constate formidable de pouvoir inciter des petits à cette idée d'interprétation. »*

A, professeur dans un conservatoire

## Ils font confiance à NomadPlay :

- +350 musiciens et ensembles
- 5000 titres
- +25 établissements et écoles de musique

*"C'est à la fois un formidable outil pédagogique pour le professeur et un moyen de découverte pour les élèves. On peut à la fois jouer des œuvres originales pour notre instrument mais également s'approprier d'autres répertoires grâce à la transcription. Ça incite à développer*

Nomad Play partenaire du concours  
de Musiques d'ensemble 2022



Flashez ce code pour vous rendre sur  
[www.nomadplay.app](http://www.nomadplay.app)

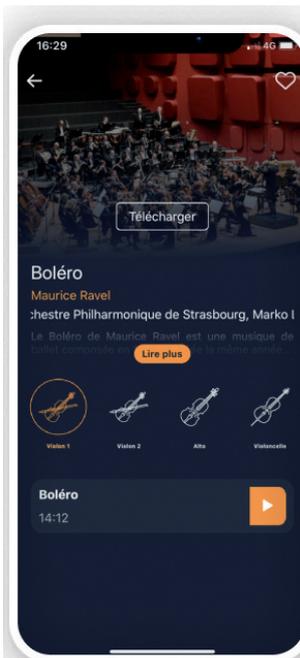


*l'autonomie chez l'élève en l'invitant à choisir par lui-même les pièces qu'il souhaite jouer. L'interface très ludique permet l'appropriation progressive des œuvres (en changeant le tempo par exemple). Enfin, jouer en étant accompagné par un orchestre de renommée internationale, c'est vraiment la classe... à NoMad!"*

Quatuor Ellipsos

*« NomadPlay, c'est un merveilleux moyen pour apprendre en se faisant plaisir. C'est réussir l'exploit de jouer avec un orchestre symphonique sa propre partie, tout en étant seul dans sa chambre. Enfant, comme tant d'autres musiciens, je jouais en même temps que les disques de Menuhin, Milstein ou Stern. Aujourd'hui, avec NomadPlay, on peut jouer, apprendre une œuvre, acquérir des réflexes plus rapides en écoutant les autres parties et aussi se faire plaisir ! »*

Renaud Capuçon, violoniste soliste et associé de NomadPlay



## Application multi-récompensée :

- **2018** : Vainqueur du Prix de l'innovation technologique pour l'enseignement de la musique décerné par la Chambre syndicale des Editeurs de Musique de France
- **2018** : Lauréat du ArtTech Prize de Genève
- **2017** : Lauréat du Grand Prix de l'Innovation de la ville de Paris et du Prix du public
- **2016** : Vainqueur du Prix de l'initiative numérique Culture, Communication & Médias du groupe Audiens »

NomadPlay est disponible sur  
tous les supports :  
smartphone, tablette (Android et  
iOS), PC et Mac.

# LA LICENCE NUMÉRIQUE ÉCOLE DE MUSIQUE

*Du nouveau pour les écoles et conservatoires de musique*

## 1. À QUI S'ADRESSE T'ELLE ?

Elle s'adresse aux écoles et conservatoires de musique de France quel que soit leur statut (régie municipale directe, association Loi 1901...), mais aussi aux orchestres d'harmonie, batteries-fanfares, orchestres à plectre, pour leurs activités d'enseignement.

Elle est indépendante de la convention reprographie « école de musique » qui peut être également souscrite par l'école pour ses besoins en photocopies dans le cadre de son activité d'enseignement.

## 2. QU'AUTORISE T'ELLE ?

Elle autorise l'utilisation numérique d'extraits d'œuvres musicales graphiques pour l'enseignement, les concerts de fin d'année et pour les examens et concours.

Elle n'autorise pas les sorties papier (qui relèvent de la convention reprographie).

## 3. À QUELLES CONDITIONS ?

Elle a pour objet l'utilisation numérique d'extraits d'œuvres musicales graphiques sous la responsabilité de l'école de musique : dans ses locaux ou lieux directement rattachés à ceux-ci ou au moyen d'un environnement numérique sécurisé accessible uniquement aux élèves et au personnel enseignant de l'école.

## 4. LES TARIFS

	Nombre de pages utilisées numériquement par élève et par an Tarif HT	Tarif HT par élève et par an	Tarif TTC par élève et par an
Tranche 3	31 à 50	5,45 € HT	6,00 € TTC
Tranche 2	16 à 30	4,09 € HT	4,50 € T.T.C
Tranche 1	1 à 15	2,73 € HT	3,00 € T.T.C

## 5. LA FICHE ANNUELLE DE DÉCLARATION D'EFFECTIF

Elle permet à chaque établissement de déclarer d'une part ses effectifs et de choisir d'autre part pour l'année scolaire, une des trois « tranches » de pages utilisées.

## 6. QUE FAIT LA SEAM AVEC LES REDEVANCES COLLECTÉES ?

La SEAM reverse aux auteurs et aux éditeurs des œuvres de musique concernées les sommes perçues.

Ces sommes sont donc une redevance de droit d'auteur et non une taxe. Elle permet aux auteurs et aux éditeurs de recevoir une juste rémunération pour leur travail. •



SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT : SEAM

Société des Éditeurs et Auteurs de Musique  
31, rue de Châteaudun 75009 PARIS  
Téléphone : 01.42.96.76.46  
Web : [www.seamfrance.fr](http://www.seamfrance.fr)  
Mail : [seam@seamfrance.fr](mailto:seam@seamfrance.fr)

*Venez découvrir nos cuvées !*

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE  
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

[www.champagne-michel-mailliard.com](http://www.champagne-michel-mailliard.com)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

MM

CHAMPAGNE  
MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE

*Venez découvrir nos cuvées !*

# MUZ' 2022, 16<sup>E</sup> ÉDITION

Festival de Musique classique, créé en 2006 par Roger Steptoe, compositeur et pianiste britannique, le MUZ' accueille depuis 2015, l'ensemble lauréat du prix Festival d'Uzerche décerné par le jury du concours de Musiques d'Ensemble de la FNAPEC\*.



En 2017, une nouvelle page de l'histoire du festival se tourne sous l'impulsion du nouveau président de l'association **Culture & Patrimoine**, Edouard Blanc, avec un projet musical classique ouvert aux musiques du monde, aux créations... porté par de jeunes et Désormais doté d'un nom, **MUZ'** pour **Musique à UZerche**, d'une identité graphique, d'un site internet (festivaluzerche.com), d'une billetterie, d'une page Facebook, d'une newsletter adressée aux sympathisants, le Festival, soutenu par l'**Académie Maurice Ravel**, la **FNAPEC\***, la **DRAC** s'affirme comme l'un des événements culturels majeurs de l'été pour le pays d'Uzerche, la Corrèze, et au-delà.

Le **MUZ' 2022**, original et inédit voyage musical allant de l'enchantement du Verger merveilleux aux arrangements et créations cuivrées d'**Octotrip**, de la finesse envoûtante de **Vedanā** à la sensationnelle rencontre entre le trio **Dämmerung** et **Grégoire Blanc**, confluence inouï du piano, du violon, du saxo et du Thérémin, du délicieux récital de **Jean-Paul Gasparian** au charme captivant de **Mathilde Ortscheidt** et **Clarisse Dalles** et à la folie du **Loco Cello** de **François Salque**, **Samuel Strouk** et **Jérémie Arranger**... a une nouvelle fois enthousiasmé son public.

En 2023, le **MUZ'** se déroulera du 3 au 7 août. Il accueillera de nouveaux talents, notamment le **Trio Aralia** (piano, violon violoncelle) brillant lauréat du prix Festival d'Uzerche lors du concours de musique d'ensemble de la FNAPEC.

Toute l'équipe du festival remercie les 1100 festivaliers qui ont soutenu cette brillante édition 2022 et leur donne d'ores et déjà rendez-vous pour cette nouvelle et exceptionnelle prochaine édition du **MUZ' !!!** •

*L'équipe du festival*

Clarisse Dalles (soprano),  
Mathilde Ortscheidt (mezzo-soprano),  
Jean-Paul Gasparian (piano)



Duo Vedana : Carla Mesplé et Cyril Van Ginneken

© Pierre Durcio



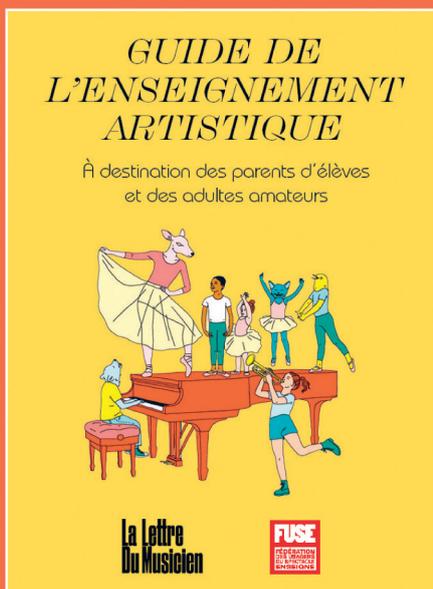
Ensemble Octotrip : trombone, tuba, euphonium



# La Lettre Du Musicien

hors-série

## GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE



9 €

*Les établissements sont-ils prêts à accueillir des personnes en situation de handicap ?*

*À quel âge débiter ?*

*Combien cela coûte ?*

*Comment gérer une baisse de motivation ?*

**Ce guide répond à toutes les questions des parents sur le fonctionnement des écoles et conservatoires !**

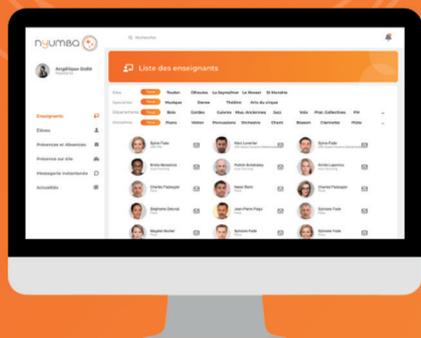
Commandez dès à présent sur :  
[boutique.lalettredumusicien.fr](http://boutique.lalettredumusicien.fr)

nyumba   
Rythme l'enseignement artistique

NOUVEAUTÉ

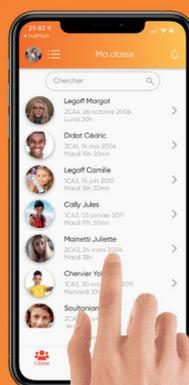
# Découvrez NYUMBA : Une innovation conçue pour l'enseignement artistique !

Musique ★ Danse ★ Théâtre ★ Arts du cirque



GET IT ON  
Google Play

Download on the  
App Store



### PÉDAGOGIE

- Gestion de classe
- Carnet de l'élève
- Boîte à outils
- Evaluation formatrice
- Suivi pédagogique

### SOCIAL

- Journal de classe
- Story de l'élève

### COMMUNICATION

- Messagerie instantanée
- Agenda partagé
- Actualités

Téléchargez l'application gratuitement

[www.nyumba-app.com](http://www.nyumba-app.com)

# LE CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL ACCESSIBLE AUX NON-VOYANTS.



**« Une pédagogie par l'oralité et l'imprégnation »  
pour enseigner la musique à Raphaël,  
jeune percussionniste non-voyant.**

**Le Conservatoire Maurice Ravel  
Pays Basque compte actuellement  
une quinzaine d'élèves en situation  
de handicap.**

**P**armi eux, Raphaël, 12 ans et non-voyant, est élève dans la classe de percussions de Frédéric Chambon, professeur de percussions et animateur de cours de musique d'ensemble au Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque à Bayonne. Raphaël suit aussi des cours de chant en Piccolo avec Philippe Mendès.

Raphaël a rejoint le Conservatoire à la rentrée de septembre 2021, après une première expérience de la musique au sein d'associations locales.

Pour Frédéric Chambon *« les repères changent, la spatialisation n'est pas la même, nos références et nos pédagogies doivent évoluer pour devenir accessibles aux élèves non-voyants ou en situation de handicap. Mais cette expérience est formidable et bouscule mes méthodes »*. *C'est très proche des enseignements que le professeur mène « en musiques traditionnelles ou en batucada, là aussi tout passe par l'oralité, la transmission du savoir par les mots et par l'imprégnation. Je découpe toutes les partitions en petits bouts, je joue, ils copient et répètent*

*jusqu'à les connaître par cœur. Comme pour apprendre un poème »* explique Frédéric Chambon.

Le professeur a ainsi adapté son apprentissage et utilise uniquement la voix. Les morceaux doivent être connus par cœur, aucune partition n'est nécessaire, pour Raphaël et ses camarades Mako et Maël. Pour Raphaël, Frédéric enregistre des tutos pour qu'il puisse travailler et répéter à la maison.

Frédéric Chambon est attiré par cette pédagogie, qui nécessite une adaptation de ses méthodes. C'est une expérience gagnant-gagnant. La pratique de la percussion s'y prête bien et reste véritablement accessible à tous.

Les trois jeunes percussionnistes avaient préparé à l'occasion de la Fête du Conservatoire un morceau à jouer dans le noir avec des baguettes phosphorescentes. Une expérience souhaitée par le professeur pour mettre les musiciens et le public dans les conditions de Raphaël. Cela ravissait ces jeunes percussionnistes, qui s'imaginaient à ce moment-là les péripéties qui pourraient survenir le jour J. •

Le Conservatoire donne une place centrale à la question du handicap dans son nouveau projet d'établissement. Depuis le 1er janvier dernier, il a rejoint le Réseau National Musique et Handicap. Afin de répondre au mieux aux attentes d'élèves porteurs de troubles de l'apprentissage, mais aussi de permettre l'accès à tous, quel que soit le handicap de l'élève, à pratiquer la musique, la danse ou le théâtre, l'établissement propose deux dispositifs pédagogiques : le Parcours adapté et le Cours adapté. Informations sur [cmdt-ravel.fr](http://cmdt-ravel.fr)

*Action culturelle du CRR Maurice Ravel*

**La Fnapec se réjouit de constater que de nombreux conservatoires, soutenus par les associations de parents d'élèves, ont organisé des classes spécifiques pour accueillir des jeunes handicapés tout comme le conservatoire Maurice Ravel Pays Basque.**

# CARRELAGE

Percussions faites maison

A l'occasion de la fête du CRR Maurice Ravel, le public a pu découvrir la création de l'Ensemble 0 dirigé par Stéphane Garin, percussionniste et compositeur.

Ce sont quatre élèves de la classe de son frère Julien Garin, professeur de percussion du conservatoire, qui ont interprété cette pièce très étonnante écrite pour ordinateur, céramique, marbre, brique, baguettes et clous.

Le succès a été au rendez-vous. D'abord surpris le public s'est très vite montré enthousiaste et de longs applaudissements ont clôturé ce joli moment.

L'APEC se réjouit que Julien et Stéphane Garin, anciens élèves du CRR, assurent la transmission à leur tour et avec autant de passion. •

Paulette Maroteaux et Véronique Pantaleon Apec Cote basque



AVEC L'OCCASION,  
**OFFREZ LE MEILLEUR  
À VOTRE ENFANT  
ET À LA PLANÈTE**

- ✓ Instruments révisés par des professionnels
- ✓ Période d'essai de l'instrument sur 7 jours
- ✓ Bon rapport qualité/prix



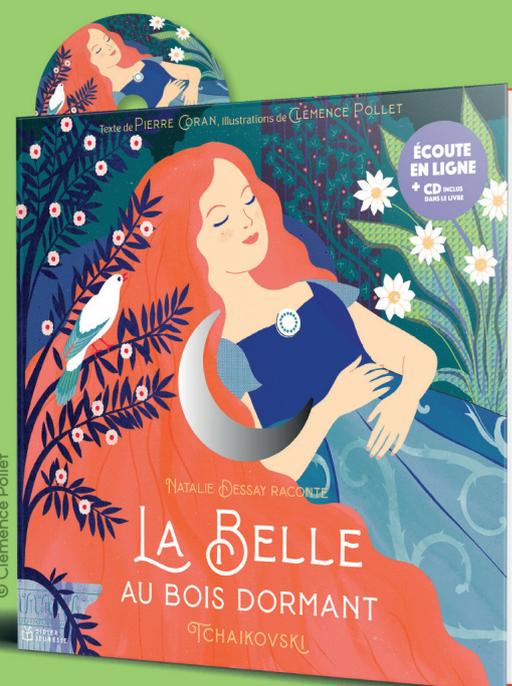
06.40.50.95.96  
contact@zicethic.fr

Rendez-vous sur [ZICETHIC.FR](http://ZICETHIC.FR)

DIDIER  
JEUNESSE

Natalie Dessay  
raconte

# LA BELLE AU BOIS DORMANT



Un texte de Pierre Coran  
inspiré du conte de Perrault,  
Un livre musical habillé  
de la musique de Tchaïkovski.  
Illustrations de Clémence Pollet.



## BICENTENAIRE DU CONSERVATOIRE PIERRE BARBIZET DE MARSEILLE

Avant la Révolution Française entamée en 1789, la musique était enseignée aux enfants dans les maîtrises constituées de chœurs attachés à une grande église de style collégiale. Recrutés sur concours, ils étaient pris en charge par le diocèse qui leur enseignait outre la musique vocale et instrumentale, la grammaire, la littérature et le latin. C'était la seule institution qui enseignait la musique aux enfants. A la révolution, les biens de l'Église devenant propriété de la Nation, les maîtrises sont supprimées en 1791. Elles furent remplacées par le conservatoire de musique dont le premier établissement ouvre à Paris en 1795 et dont l'enseignement se limite aux pratiques instrumentales.



Si en 1800 l'institution s'ouvre à l'art dramatique et à la danse, ce n'est que 20 ans plus tard que l'enseignement du chant fera une entrée timide qui ne sera officialisée qu'en 1822 sous l'impulsion de Luigi Cherubini directeur du conservatoire de 1822 à 1842.

A Marseille le 9 novembre 1821, un arrêté municipal décrète la création de « l'Ecole Communale Gratuite de Musique et de Chant de Marseille ». On y enseigne le chant, le solfège et la composition. En 1841 elle est érigée en succursale du Conservatoire Royal de Paris et aménagera successivement dans plusieurs sites du centre-ville pour finir en 1973 dans les salles de l'école des beaux-arts du Palais Carli. En 1963 Pierre Barbizet en prend la direction jusqu'à sa mort en 1990 et lui donnera son nom. Philippe Bride lui succède jusqu'en 2019, date à laquelle Raphaël Imbert en prend la direction.

C'est donc tout naturellement que l'établissement fête depuis la rentrée 2019 son bicentenaire avec une série de concerts et de manifestations culturelles dont voici la liste :

Tout d'abord France Musique s'est installé au conservatoire en posant ses micros pendant trois jours du 12 au 14 novembre 2021 avec plus de 20h d'antenne et 12 émissions. Classique, jazz, comédie musicale...en direct, en public.

Et c'est « La nuit du jazz » qui ouvre la série le 12 novembre à 17h00, avec « Marseille Jazz des cinq continents » acteur majeur du Jazz à Marseille pour une balade à travers le Palais Carli, réunissant pour l'occasion des grands noms de la scène musicale française et internationale.

Du 1<sup>er</sup> au 18 mars 2022, douze concerts offerts par les élèves et professeurs préludent à la vingtième version du festival « Mars en baroque », présent depuis vingt ans à Marseille. Ces manifestations, ponctuées par le traditionnel bal Renaissance, ont été particulièrement étoffées à l'occasion du bicentenaire.

La Nuit des Légendes nous a proposé le 7 mai 2022 de 17h00 à 01h00, en coréalisation avec l'association Marseille Concerts, une promenade artistique à travers le palais Carli.

Rythmée par plus de vingt concerts au cours d'une soirée festive, des artistes invités ainsi que plus de 150 élèves et professeurs ont rendu ainsi hommage aux « légendes » que le conservatoire a pu abriter dans ses murs et qui ont marqué des générations de musiciens : Pierre Barbizet, Guy Longnon, Alain Marion, Jean Ter-Merguérien, Jean Pierre Rampal....

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2022 aura lieu le premier grand événement de l'INSEAMM (institut national supérieur artistique Marseille-Méditerranée, fusion entre les Beaux-arts et le Conservatoire) qui réunira les deux identités sur le site de l'école supérieure d'art et de design Marseille Méditerranée. Une grande diversité de formes musicales et sonores sera représentée : baroque, classique, jazz,



Installation de France musique au palais Carli le vendredi 12 novembre 2021.

musique traditionnelle, électro-acoustique et création contemporaine.  
La nuit de la voix, prévue en janvier et annulée en raison d'un pic de covid, n'a pu être reportée.

La fréquentation des concerts et manifestations a été telle, que les organisateurs ont regretté de ne pas pouvoir pousser les murs du Palais Carli : malheureusement, tout le monde n'a pas pu entrer.

Nul doute que l'évènement test du 1er octobre aura également un grand succès qui nous l'espérons, sera déterminant pour l'avenir de l'INSEAM. •

*Thierry Boccamaïello, président de l'APEC.*



Concert piano et contre ténor le samedi 13 novembre diffusé en direct sur France musique.



Concert de musique baroque en prélude au festival Mars en baroque en février.

LES INSTRUMENTS

# PRODIGE

BY BUFFET CRAMPON



Nouvelle brochure  
pour bien choisir son instrument



APPRENDRE,  
JOUER,  
PARTAGER

Suivez la tournée Prodiges Tour



[www.prodiges-instruments.com](http://www.prodiges-instruments.com)

## Pourquoi adhérer ?

La **FNAPEC** est la **Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre.**  
Elle a été fondée en 1956.

### Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

*(extrait des statuts de la FNAPEC)*

### Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

#### La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : [www.fnapec.fr](http://www.fnapec.fr)  
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51  
[presidence@fnapec.fr](mailto:presidence@fnapec.fr)**

**Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !**

**Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.**

#### Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

#### Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

##### Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

#### Partenaires

La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication  
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.  
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :  
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, ANSEP2A, SPEDIC  
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :  
• l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)  
• le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)  
• l'orchestre français des jeunes  
• le C.R.E.A.  
• la nuit des conservatoires

#### Événements à venir

- **Assemblée générale** le 8 octobre 2022
- **Concours de Musiques d'Ensemble** organisé par la FNAPEC : 22 et 23 avril 2023 au C.R.R. de PARIS, rue de Madrid
- **MUSICORA** du 28, 29 et 30 octobre 2022 à la Seine Musicale/Paris
- **Nuit des conservatoires.** Cette année, la FNAPEC est partenaire de l'évènement qui aura lieu partout en France, avec l'aide des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et des associations de parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, en janvier 2023. Un grand merci à Isabelle FERNIER, secrétaire générale du SPEDIC (syndicat des personnels de direction des conservatoires), directrice des conservatoires ISSY-VANVES, d'avoir proposé à notre Fédération d'y participer.

**Comment adhérer ?** Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : [fnapec.fr/adherer](http://fnapec.fr/adherer)

**Allo FNAPEC** : 06 83 51 83 11  
 presidency@fnapec.fr  
<http://www.fnapec.fr>

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 @Fnapec

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

#### Le bureau de la FNAPEC :

**Présidente d'Honneur** : Simone du Breuil  
**Présidente** : Martine Mabboux  
**Vice-Présidente** : Marie-Claude Valette  
**Trésorière** : Marie-Claude Brousse  
**Secrétaire** : Emmanuelle Holder  
**Secrétaire adjointe** : Paulette Maroteaux

#### Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur

**Présidente d'Honneur** : Simone du Breuil  
 15 chemin de Fontaine Poivre  
 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

**Aquitaine** : Paulette Maroteaux  
 Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

**Bretagne** : Nicole Brière  
 Contact : nicole.briere37@gmail.com

**Île-de-France** : Emmanuelle Holder  
 Contact : uridf.fnapec@orange.fr

**Languedoc-Roussillon** : Marie-Claude Valette  
 Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

**Limousin** : Marie-Claude Brousse  
 Contact : marieclauderbrousse@sfr.fr

**Nord-Pas-de-Calais** : Jean-Marie Zeinstra  
 Contact : ur5962fnapec@gmail.com

**Normandie** : Serge Keuten  
 Contact : keuten.serge@yahoo.fr

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur** :  
 en attente de la nouvelle assemblée constitutive

**Rhône-Alpes** : Martine Mabboux  
 Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

**Pour les autres régions** : presidency@fnapec.fr

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

**Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?**

Voir page ci-contre.

## La FNAPEC, c'est

**F** **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

**n** **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

**a** **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

**p** **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

**e** **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

**C** **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et des enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

**N'hésitez pas à nous contacter.**

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – [presidency@fnapec.fr](mailto:presidency@fnapec.fr)



**Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide... La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !**

# Fnapec

## services

### Le coin des infos

#### Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire...  
La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



#### Votre enfant envisage de devenir professionnel

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensées.

#### Échanges avec l'Allemagne

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



#### Vous organisez un voyage.

**Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?**

**La FNAPEC a sa mutuelle.** Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



#### Vous organisez un spectacle

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



#### Parcours Dauphine Talents MIDO

Depuis la rentrée 2016 l'université Paris Dauphine propose un parcours Talents en premier cycle MIDO pour les sportifs de haut niveau, les artistes (musique, danse, arts, art dramatique) et les jeunes entrepreneurs. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence sur six semestres au lieu de quatre.

#### TEXTES OFFICIELS

##### La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD ....

#### CHAM - CHAD - CHAT

##### La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

#### Responsabilité civile :

Lorsque la souscription d'une RC association n'est pas obligatoire, elle reste malgré tout vivement conseillée afin de couvrir notamment les dommages corporels, matériels et immatériels que l'un des membres de l'association pourrait causer à un tiers de manière involontaire.

L'association a le devoir de réparer financièrement les dommages qu'elle cause à des tiers. Et en l'absence d'un contrat d'assurance, l'association devra assumer, sur ses fonds propres, la réparation des dommages.

L'assurance responsabilité civile vise à couvrir la condamnation au paiement de dommages et intérêts encourue par l'association en cas de dommage causé par les salariés, bénévoles et adhérents et par les dirigeants à un tiers à l'association du fait de l'exercice de l'activité associative, quelle qu'elle soit.



#### Pourquoi choisir l'Assurance des Musiciens ?

Passionné de musique, que vous soyez amateur ou professionnel, nous vous proposons un seul contrat selon vos besoins et au choix

- les dommages à vos instruments de musique, matériels de son, partitions et supports d'information;
- votre responsabilité civile,
- votre protection personnelle accident,
- votre défense pénale et recours suite à accident,
- votre assistance voyage musicien...



#### Les +

- des garanties utiles et adaptées à votre activité,
- vos instruments sont couverts en tous lieux et dans le monde entier (selon conditions)
- frais de dépréciation,
- effets personnels,
- assistance dans le monde entier...

# musicora

LE GRAND RENDEZ-VOUS  
DE LA MUSIQUE ET DES MUSICIENS

28 • 29 • 30  
OCT 2022



LA SEINE  
MUSICALE

# ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ POUR CONTINUER DE PROGRESSER



© Eric Deniset

**NOMADPLAY**  
PLAYTOGETHER\*  
\*Jouons ensemble

Éditions  
**Billaudot**

ÉDITIONS  
**LEMOINE**

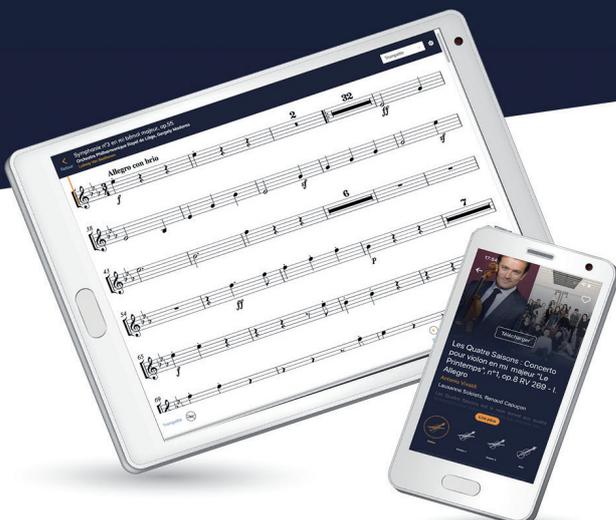
  
Les Éditions  
*Buissonnières*

Editio Musica Budapest  
Zeneműkiadó

*Sempre più*  
Editions

Éditions  
**Soldano**

éditions pierre lafitan



**Musicien débutant ou confirmé, profitez  
de milliers de partitions interactives et  
jouez avec des artistes reconnus !**

1. Choisissez une œuvre et ses interprètes
2. Sélectionnez l'instrument que vous remplacez
3. Prenez place parmi les musiciens... C'est à vous de jouer !

[www.nomadplay.fr](http://www.nomadplay.fr)

GET IT ON  
Google Play

Download on the  
App Store